

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SÉANCE DU 21 JUILLET 2020**

Le mardi 21 juillet 2020, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Monsieur le Maire, le mercredi 15 juillet 2020, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. L'ordre du jour complémentaire a été adressé le vendredi 17 juillet 2020.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

M. ALIBERT
M. BOUHDIDA-LASSERRE
Mme DASPET
Mme DUCHAUCHOI
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme GUHL
M. INDJIC
Mme JASSIN
M. PLIEZ
M. ROGER
M. SAMAKE
Mme TRACHEZ

Mme BAUDONNE
M. BUSSY
M. DIDIER
Mme EKON
Mme GAFFORELLI
Mme GOFFAUX
Mme HERRERO
M. JALLAMION
Mme MAQUOI
Mme PRIMET
M. SAKHO
M. SAUVAGE
Mme ZIANE

M. BAUDRIER
M. CHEVANDIER
Mme DJELLALI
Mme EL AARAJE
Mme GARRIGOS
M. GOULIN
M. HOCQUARD
Mme JARDIN
Mme NAGELS
Mme RIVIER
M. SALACHAS
Mme SIMONNET

S'ETAIT EXCUSEE

Mme CALANDRA

POUVOIRS

M. BOYAJEAN donné pouvoir à M. DIDIER
M. JOSEPH a donné pouvoir à M. SAMAKE
M. SOREL a donné pouvoir à Mme SIMONNET

SECRETAIRES AUXILIAIRES

Mme CERQUEIRA - Mme PIERRE

Ordre du jour

1. Délibérations.....	5
MA20.2020.050 : Désignation d'un secrétaire de séance.	5
2020 DDCT 19 : Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	8
2020 DASES 143 : Subventions de fonctionnement (1.604.194 euros) et d'investissement (115.000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 et 2019. M. Antoine ALIBERT rapporteur.	10
2020 DFPE 102 : Subventions (408.666 euros) et avenants n° 4 avec l'association Gan Yossef (20 ^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	11
2020 DASES 124 : Subvention (120.000 euros) et convention avec la SEL URG HPMC, pour la création d'un cabinet médical dans le 20 ^e dans le cadre du dispositif Paris Med '. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	14
2020 DAE 104 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. Mme Carine EKON rapporteure.	16
2020 DAE 105 : Marchés aux puces - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. Mme Carine EKON rapporteure.	17
2020 DJS 50 : Subventions (12.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo (6 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.	17
2020 DAC 25 : Subvention (1.280.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20 ^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.....	18
2020 DASES 128 : Subventions (6.242.859 euros) et avenants avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2020. Subventions en investissement (63.921 euros) et conventions avec cinq centres sociaux pour des travaux et de l'équipement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur. 20	
MA20.2020.051 : Approbation du compte administratif 2019 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement.	21
2020 DASCO 56 : Caisses des écoles – Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	23
2020 DASCO 78 : Caisse des écoles (20 ^{ème}) – Subvention exceptionnelle (150.644 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.	23
2020 DASCO 81 : Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.....	23
2020 DASES 61 : Subventions (476.500 euros) et conventions avec 8 associations pour le fonctionnement de 8 accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion. M. Antoine ALIBERT rapporteur. 23	
2020 DASCO 30 : Subventions (28.000 euros) à diverses associations et conventions avec les associations Études et Chantiers Idf et AFEV pour des actions dans les quartiers populaires des 10 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 18 ^e , 19 ^e et 20 ^e arrondissements. Mme Anne BAUDONNE, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.	23
2020 DASCO 54 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121.020 euros) et subventions pour travaux (261.972 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	23
2020 DASCO 55 : Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	23
2020 DCPA 04 : École Élémentaire 103, avenue Gambetta Paris 20 ^{ème} - Travaux de confortation en sous-œuvre - Paiement d'une indemnité à la société AIRE. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.....	23
2020 DCPA 21 : Restructuration de la cuisine du groupe scolaire MOURAUD (Paris 20 ^e). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.	23
2020 DFPE 05 : Subvention (85.827 euros), avenant n° 4 à l'association Archipelia (20 ^e) pour le multi-accueil (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.....	23

2020 DFPE 07 : Subvention (397.734 euros), avenants n° 4 à l'Association des Parents d'Élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	23
2020 DFPE 08 : Subventions (2.202.027 euros), avenants n° 4 à l'association ENFANT PRÉSENT (20 ^e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	23
2020 DFPE 34 : Subvention (96.219 euros) et avenant n° 4 avec l'association Galipette (20 ^e) pour sa crèche parentale (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 62 : Subvention (422.791 euros) avenant n° 4 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20 ^e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 76 : Subvention (390.950 euros) et avenants n°4, n°3 et n°1 avec l'association La Planète des Enfants (14 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 101 : Subvention de 199.301 euros et avenant n°4 avec la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie (20 ^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 106 : Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142.500 euros) à 6 associations. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 107 : Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 109 : Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (151.300 euros) à neuf associations. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 120 : Subventions (842.801 euros), avenants n° 4 avec l'association Gan Menahem (18 ^e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DFPE 138 : Subventions (438.322 euros), avenants n° 1 et n°4 à l'Association des Cités Caritas (20 ^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.	24
2020 DU 58 : APUI "Réinventer Paris" - site 205 avenue Gambetta (20 ^e) - signature d'un avenant n°2 à la promesse de vente. Mme Virginie DASPET rapporteure.	24
2020 DAE 141 : Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité. Mme Carine EKON rapporteure.	24
2020 DJS 61 : Subventions (35.300 euros) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Epency EPARA EPARA, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.	24
2020 DJS 134 : Subventions (49.450 euros) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5 ^e , 9 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.	24
2020 DDCT 13 : Subventions (110.000 euros) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020. Mme Annie GAFFORELLI, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.	24
2020 DAE 107 : Arc Innovation - Cité Bonnier (20 ^e) - Subvention (1.468.032 euros) et convention avec Paris Habitat pour l'implantation d'un pôle du « Fabriquer à Paris » et d'une « Fabrique de la Danse ». Mme Alexandra JARDIN rapporteure.	24
2020 DASES 135 : Subventions (1.322.068 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	24
2020 DDCT 28 : Subventions de fonctionnement (362.000 euros) à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2 ^{ème} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.	25

2020 DDCT 38 : Subventions de fonctionnement (361.350 euros) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	25
2020 DDCT 40 : Subventions d'investissement et budget participatif (394.290 euros) à 18 associations situées en quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.....	25
2. Vœux.....	25
V20-2020-092 : Vœu relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion, sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel.....	25
V20-2020-093 : Vœu relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion, sur proposition de l'Exécutif.	29
Vœu relatif à l'Hôtel Moderne et aux droits des locataires affectés par le Samu social de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel.	29
V20-2020-094 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'Hôtel Moderne et au respect des droits des locataires.	29
V20-2020-095 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'achat par la Ville de Paris de la Flèche d'Or.	32
V20-2020-096 : Vœu de la majorité municipale pour la mise en place de rues piétonnes devant les écoles.....	35

Déroulement de la séance

M. PLIEZ

Je pense que pour certains, ça vous rappelle les jeux de votre enfance quand vous jouiez au marchand ou à la marchande derrière le guichet. Mais au moins, on est protégé. Je vais commencer. Donc sur convocation adressée individuellement à chaque Conseillère et à chaque Conseiller le mercredi 15 juillet conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Je vais commencer par vérifier que le quorum est atteint. Alors on vient de le vérifier. Et je vais vous annoncer les présents, les excusés, les absents et les pouvoirs. Je vais donc effectuer un appel nominal par ordre de placement dans la salle et j'invite les interpellés à répondre présents. Je vous rappelle que quand vous parlez, vous allumez votre micro. Après, vous l'éteignez.

Mme PLIEZ procède à l'appel des élus.

M. PLIEZ

Alors effectivement M. Dominique BOYAJEAN a donné pouvoir à M. DIDIER. M. Pascal JOSEPH a donné pouvoir à M. Hamidou SAMAKE. M. Laurent SOREL a donné pouvoir à Mme Danielle SIMONNET. Le quorum est atteint et le Conseil d'Arrondissement peut délibérer valablement au titre des dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT.

1. Délibérations

MA20.2020.050 : Désignation d'un secrétaire de séance.

M. PLIEZ

Je vous propose maintenant de nommer comme secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du CGCT le benjamin de notre Assemblée M. Lyes BOUHDIRA-LASSERRE. Il sera aidé par Mme Sophie CERQUEIRA, directrice générale des services de la Mairie, secrétaire auxiliaire.

Après consultation des membres, les secrétaires de séance sont approuvés.

M. PLIEZ

Bien, mes chers collègues, je suis heureux d'ouvrir ce Conseil d'Arrondissement, le deuxième que je préside, par quelques mots. D'abord, vous remercier de votre engagement et du travail effectué ensemble, dès ces premiers jours de mandat, notamment par la qualité des premières propositions que vous m'avez adressées, notamment dans vos projets de feuille de route ou à travers nos échanges continus. Ce Conseil, nous le voulons, je le veux, solennel et apaisé au service des habitantes et des habitants du 20^e. Cela passe par le respect du bon déroulement de l'ordre du jour et de nos débats, qui doivent se faire dans l'intérêt général de l'arrondissement et surtout se tenir dans des délais raisonnables. J'en profite pour adresser mes vifs remerciements aux agents et aux agents de la Ville qui ont organisé la séance, qui préparent dans les meilleures conditions nos échanges pour que nous puissions nous réunir et qui s'assureront du bon rangement après notre départ sachant, comme vous l'avez vu, que c'est quand même des installations complexes à mettre en place par les temps qui courent. Donc je vous souhaite à tous une excellente séance de Conseil. Et en premier lieu, quelques informations sur les Conseillères et les Conseillers d'arrondissement et de Paris à qui j'ai choisi de confier une délégation, car je vous rappelle que nous avons simplement évoqué les délégations des adjoints lors de notre séance précédente. Je vais donc en faire lecture.

Lamia EL AARAJE est Conseillère de Paris. Elle sera déléguée au Maire du 20^e en charge de la prévention, de la médiation et de la sécurité.

Thomas CHEVANDIER, Conseiller de Paris, sera délégué au Maire en charge de l'habitat et de la relation avec les bailleurs.

Jérôme GLEIZES, Conseiller de Paris, sera délégué au Maire du 20^e en charge des finances.

Frédéric HOCQUARD, Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris sera délégué au Maire du 20^e en charge de la diversité culturelle.

Nathalie MAQUOI, Conseillère de Paris, sera déléguée au Maire en charge de l'innovation sociale.
Raphaëlle PRIMET, Conseillère de Paris, sera déléguée au Maire en charge de l'économie culturelle, de la vie nocturne et des préemptions des lieux culturels.
Emmanuelle RIVIER, Conseillère de Paris, sera déléguée au Maire en charge de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes, conjugales et intrafamiliales.
Hamidou SAMAKE sera Conseiller de Paris, délégué au Maire en charge des relations internationales de la francophonie, du lien intergénérationnel et des séniors.
Claire GOFFAUX sera Conseillère déléguée au Maire en charge du tourisme et du patrimoine.
Florence HERRERO est Conseillère déléguée au Maire en charge de l'éducation populaire, à la citoyenneté et à la transition écologique.
Pascal JOSEPH sera Conseiller délégué au Maire en charge de la mémoire et des anciens combattants.
Michel ROGER sera Conseiller délégué au Maire en charge de la voirie.
Ladji SAKHO sera Conseiller délégué au Maire en charge du lien avec les foyers de travailleurs migrants.
Jean-Baptiste SALACHAS sera Conseiller délégué au Maire en charge de la vie associative.
Hélène TRACHEZ sera Conseillère déléguée au Maire en charge de l'accès aux droits et me semble-t-il, on a oublié une personne dans les délégations. On peut demander à ce que cette erreur soit rattrapée, c'est la délégation à laquelle Antoinette GUHL est mandatée. Pierre, si tu peux me donner cela. En attendant, je vais y revenir et je m'en excuse, certains d'entre vous ont également demandé à constituer un groupe. Le Groupe Écologiste de Paris 20, GEP 20, dont la présidence sera assurée Antoinette GUHL et Jérôme GLEIZES. C'est bien ça ? Ce n'est plus ça. Allez-y !

Mme GUHL

Le Groupe Écologiste de Paris aurait une présidence qui sera donc une coprésidence paritaire et qui sera assurée par Lila DJELLALI et Antoine ALIBERT.

M. PLIEZ

Très bien. C'est noté. Ensuite, le groupe Communiste et citoyen. Selon les informations que j'ai, la présidence sera assurée par Karine DUCHAUCHOI et Raphaëlle PRIMET. Le groupe Générations, dont la présidence sera assurée par Sylvain INDJIC seul. Le groupe Paris en commun, socialiste, écologiste et républicain dont la présidence sera assurée par Lamia EL AARAJE et Martin BUSSY. J'avais donc une délégation supplémentaire à vous annoncer, c'est celle d'Antoinette GUHL qui sera donc Conseillère de Paris déléguée au Maire en charge des familles et de la parentalité. Avec mes excuses pour ce petit décalage. Avant de commencer l'examen des délibérations, je vous annonce pour information que le compte-rendu de la séance du mardi 12 mai 2020 est approuvé. Certains d'entre vous ont souhaité prendre la parole au préalable, je vais donc donner la parole à Antoinette GUHL pour commencer, qui a souhaité prendre la parole.

Mme GUHL

Monsieur le Maire, chers collègues. Éric, Maxime, Michel, Pierre, vous nous voyez venir. Nous sommes convaincus que la parité est une préoccupation centrale pour celui qui fut candidat aux Européennes sur la liste féministe pour une Europe solidaire. Je suis certaine, Monsieur le Maire, que vous savez très bien qu'il ne s'agit pas d'une lubie d'écologistes et que vous savez aussi que la parité est une valeur fondamentale des écologistes. Vous avez avec nous déploré le manque de parité à la métropole du Grand Paris où la gauche et les écologistes ont désigné les trois seules femmes vice-présidentes sur 20. Faire partie d'une majorité ne doit pas nous empêcher la liberté de penser ou la liberté d'expression. Alors nous vous le disons, que les trois postes clés dans cet Exécutif et dans le cabinet soient occupés par des hommes, nous semble être un mauvais signe pour ce début de mandat. D'ailleurs, vous l'avez vu, nous nous appliquons la parité à nous-mêmes. Et nous avons effectivement une coprésidence paritaire pour ce groupe. Par ailleurs, nous avons entendu vos adaptations de délégation sur le premier adjoint, mais nous maintenons cependant nos réserves sur le fait d'y voir apparaître les Jeux Olympiques. Nous rêvions d'une délégation en réponse aux demandes et attentes de la société, de notre arrondissement meurtri par le Covid et les inégalités. Si nous sommes d'accord avec les priorités immédiates, scolarité, santé, emploi, permettez-nous d'y ajouter l'urgence climatique et environnementale. Celle-ci ne doit pas être une question de plus, une question à côté ou une question secondaire. Elle doit aujourd'hui guider toutes nos actions pour les générations

futures. Avec ce portrait dans *Le Parisien* où vous vous dites « banlieusard depuis toujours » qui a plaisir à retrouver le goût du terrain, sachez, Monsieur le Maire, que nous serons à vos côtés sur le terrain et sur tous les terrains. Nous exprimerons, bien sûr, haut et fort notre spécificité écologiste mais toujours dans le respect des uns, des autres et dans le souci du bien-être des citoyens, nous sommes, Monsieur le Maire, nous aussi, là, pour construire une mandature apaisée. Merci.

M. PLIEZ

Alors je donne maintenant la parole à Sylvain INDJIC.

M. INDJIC

Merci, Monsieur le Maire. Donc « Générations » s'est constituée à la suite de la candidature de Benoît HAMON en 2017, donc au carrefour de la gauche et de l'écologie. Depuis sa création, on œuvre sur le territoire pour construire une alternative résolument écologique, sociale et démocratique. Et c'est tout naturellement que, en tant qu'élu Générations du 20^e, nous nous inscrivons pleinement dans cette majorité. Au carrefour du social et de l'écologie, nous voulons donc œuvrer avec l'ensemble des groupes constituant cette majorité pour que notre arrondissement soit plus accessible aux classes moyennes et populaires, qu'il soit plus solidaire, plus vert, plus respirable et plus démocratique. Donc notre nouveau groupe, que j'ai du coup l'honneur de présider, prendra sa pleine et entière place dans cette majorité. Et je veux que vous sachiez, Monsieur le Maire, que vous nous trouverez à vos côtés tout au long de cette mandature que vous souhaitez apaisée. Et nous aussi pour le coup. Nous nous engageons par ailleurs à travailler en collaboration avec l'ensemble des élus et à mettre l'implication des habitantes et des habitants du 20^e au cœur de notre action. Nous pensons en effet qu'après cette précédente mandature, il est indispensable de faire de la politique autrement et que les habitantes et les habitants puissent prendre une place centrale dans les décisions qui les concernent. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je donne maintenant la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme PRIMET

Monsieur le Maire, comme nous l'avons dit lors de la cérémonie d'investiture, notre groupe était plus que pressé et heureux de se mettre au travail autour de notre programme et rassemblés ensemble dans notre majorité. La crise sanitaire a engendré une crise économique dont on ne connaît malheureusement pas encore toute l'ampleur. Pour exemple, ce mois-ci, Paris connaît une explosion avec plus de 50 % de demandeurs supplémentaires pour le RSA. Nous avons donc du pain sur la planche pour répondre aux besoins sociaux des habitants, organiser la solidarité, organiser la transition écologique, et nous atteler à reconstruire un arrondissement apaisé, ouvert et à l'écoute. De beaux projets sont en construction. Les assises de la démocratie locale qui vont permettre de renouer avec une vie démocratique dynamique. La mise en place de l'occupation temporaire de la Flèche d'Or au mois d'août avec en ligne d'horizon très proche le projet de rachat de ce lieu si important pour les habitants de notre quartier ou encore la piétonisation des rues autour des écoles. Tous ces beaux sujets que nous portons ensemble ce soir par des vœux à ce Conseil municipal. Donc je nous souhaite bon travail.

M. PLIEZ

Merci. Je donne la parole à Lamia EL AARAJE.

M. BUSSY

Ce sera finalement Martin BUSSY qui va prendre la parole, en tant que coprésident du groupe avec Lamia EL AARAJE. Au nom donc du groupe Paris en commun, socialiste, écologistes et républicains, nous sommes le groupe dont le Maire fait partie. Nous sommes le groupe qui a vocation à porter l'ensemble du projet et du programme pour lequel les habitants nous ont élus. Nous avons en tête d'avoir la plus large collaboration possible avec l'ensemble des groupes ici présents qui se sont tous présentés dans le détail de leur projet. Évidemment, pour nous, les sujets clés sont les sujets du

social et de la solidarité, les sujets de l'écologie et de l'environnement et enfin, les sujets de la démocratie et de la République. Donc je pense que nous avons, ainsi que tous les membres de la majorité ici présente, de quoi travailler pendant 6 ans avec beaucoup d'ambitions, beaucoup de pains sur la planche. Évidemment, nous serons toujours en plein soutien derrière Eric PLIEZ, notre Maire.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole souhaitées ? Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues ! Au nom de Laurent SOREL et de moi-même et de la liste Décidons Paris... Au nom de Décidons Paris, je pense que c'est important d'assumer que la question démocratique, elle est centrale dans cette mandature. J'ai entendu de la part des collègues et de vous-même, Monsieur le Maire, reprendre ce terme d'apaisé. Pour ma part, mon attachement à la question démocratique, j'assume que la démocratie se nourrit de la conflictualité. La conflictualité, c'est ce que peut dire Paul RICOEUR dans sa définition de la démocratie où il reconnaît et il l'assume que la société est divisée et traversée de contradictions, d'intérêts différents et qu'il faut mettre cela sur la table et assumer d'en débattre. Par contre, je souhaite vraiment et je pense que c'est le pari qu'on doit toutes et tous faire ici, qu'on soit de la majorité ou de l'opposition, c'est assumer la conflictualité politique à la fois entre nous et telle qu'elle s'exprime dans l'arrondissement, dans notre société, mais le faire en fraternité républicaine. Et je pense que c'est ça qui doit nous motiver parce que la question démocratique, l'implication du plus grand nombre pour répondre aux urgences sociales et écologiques seront déterminants pour que change concrètement la vie des habitants du 20^e et qu'ils puissent se permettre, avoir la possibilité réellement, de reprendre le contrôle sur leur vie, sur leur ville. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Merci aux intervenants. On va continuer donc et revenir à l'ordre du jour. Si je remets mes lunettes, ça ira mieux. Donc en fait, suivant notre règlement intérieur, seules les délibérations ayant fait l'objet d'une inscription, qui peut se faire jusqu'au moment de l'entrée de la salle, ce qui a été le cas, font l'objet d'un débat. Donc nous avons 10 délibérations en débat. On va les prendre dans l'ordre.

2020 DDCT 19 : Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme. M. Eric PLIEZ rapporteur.

M. DIDIER

Pardon, Monsieur le Maire. C'est la DDCT 19. Pardon, je ne vous ai pas entendu.

M. PLIEZ

Subvention à des associations de lutte contre les discriminations, contre le racisme et l'antisémitisme.

M. DIDIER

Oui, pour cette délibération, nous souhaiterions un vote disjoint concernant la subvention de l'association ACORT pour laquelle nous voterions contre. Pour les autres associations, notre vote serait favorable.

M. GLEIZES

Il me semble que ça ne concerne pas ce Conseil d'arrondissement pour ACORT.

M. DIDIER

Non, mais comme on va voter la délibération...

M. GLEIZES

Laquelle ?

M. DIDIER

C'est sur l'association ACORT. C'est la DDCT 19.

Mme PRIMET

Et qu'est-ce que vous reprochez à l'association ACORT ? Ça serait intéressant de nous le dire.

M. DIDIER

Notre groupe s'est opposé depuis de nombreuses années à la subvention de cette subvention qui tient parfois des propos, on va dire, enfin, bon...

M. PLIEZ

Alors très clairement, on ne peut pas dissocier une association de l'ensemble du dossier. Malheureusement, vous serez obligé de choisir : voter pour ou voter contre. Parce que l'ensemble est proposé dans un seul document.

Est-ce que quelqu'un d'autre veut parler sur cette délibération ?

M. GLEIZES

Oui, merci, Monsieur le Maire. Je veux parler pour soutenir cette association que je connais depuis longue date. Donc cette délibération, il y a beaucoup d'associations de personnes issues de l'immigration. Il y a aussi la FTCRR pour les Tunisiens. Là, c'est une association qui concerne essentiellement les populations originaires de Turquie. Et ce qui est très important à souligner sur cette association, c'est qu'elle permet donc déjà de faire l'unité entre les Kurdes et les Turcs, qui est un sujet qui fait beaucoup de débat en Turquie. C'est aussi une association qui permet de faire le lien entre les laïcs et les religieux et que depuis quelques mois, une année au maximum, est fait un faux procès sur cette association. Cette association n'est pas du tout religieuse. Alors qu'il existe des organisations religieuses qu'on connaît très bien, qui sont soutenues par le gouvernement Edorgan, ce qui n'est pas du tout le cas de cette association qui est aussi très présente à Strasbourg. Strasbourg, la communauté kurde et turque est très importante. Et vraiment ce faux procès est très gênant parce que tout justement c'est ce type d'association qui permet de faire le lien à la fois au sein de la communauté elle-même, mais aussi avec les autres associations françaises. Je la connais, je vais dire pourquoi. J'ai été élu en 2001 dans le 10^e arrondissement. Et le siège social de cette association est dans le 10^e arrondissement. Nous avons mené des batailles ensemble pour la gestion des sans-papiers, pour le droit de vote. Ils font un travail très important aussi, je crois que là-dessus, c'est la nature de la subvention, en termes d'alphabétisation et je vous conseille, si vous voulez, on pourrait y aller ensemble. Je connais le président de cette association. On pourra aller le voir ensemble. Et vous verrez le travail qu'ils font, et notamment dans l'alphabétisation et le travail qu'ils font, c'est tous les gens du quartier du 10^e arrondissement. Ce n'est même pas uniquement que les populations originaires de Turquie. C'est l'ensemble de la population. Donc il n'y a pas de souci. Moi, je vous invite à venir avec moi voir le président et vous verrez par vous-même que cette association n'a rien de ce dont on l'accuse.

M. PLIEZ

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote sur l'ensemble du dossier, pas seulement sur cette association.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DASES 143 : Subventions de fonctionnement (1.604.194 euros) et d'investissement (115.000 euros) en faveur des associations d'aide alimentaire à Paris - BPP 2017 et 2019. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

Mme SIMONNET

Non, mais juste pour vous dire qu'il est vraiment essentiel de voter cette délibération et d'amplifier l'ensemble des engagements de la ville et notre arrondissement en faveur des aides alimentaires car on rentre dans une crise sociale qui n'en est qu'à ses débuts avec des urgences en termes d'aide alimentaire qui touche de plus en plus fortement nos quartiers populaires. Je vous informe d'ailleurs que je présente un amendement au budget supplémentaire au Conseil de Paris concernant une aide alimentaire pour les nourrissons. Là, dans cette délibération, vous avez, par exemple, l'association Paris Tout P'tits. Mais il y a encore très peu d'associations. Paris tout-petit, il y a aussi les Restos du cœur qui travaillent sur l'aide alimentaire, prennent en compte les tout-petits. Or, il y a une problématique, là, qui commence à prendre de l'ampleur et qui est très inquiétante en France et qui plus est dans la capitale à Paris en 2020, celle de des femmes, des familles monoparentales, donc de femmes seules avec leurs enfants, leurs nouveau-nés qui, du fait des difficultés, de la précarité, ne s'alimentent pas suffisamment bien, ont du coup des conséquences qui mettent un terme à leur capacité de lactation, se retrouvent contraintes à acheter du lait premier âge, et n'en ont pas les moyens. Donc vous avez des associations qui se sont constituées justement face à ce problème-là, parce qu'il n'est pas possible de se dire qu'à Paris, en 2020, vous avez des mamans qui, un jour sur deux, donnent de l'eau de cuisson de riz à leurs bébés pour les alimenter. Donc il va falloir vraiment amplifier le soutien pour les aides alimentaires. Je pense que plusieurs collègues ici présents dans leur formation politique ont participé à des collectes alimentaires. Je pense notamment au parti communiste français. Pour notre part, à Décidons Paris, nous en faisons tous les samedis. Et nous transmettons cela à l'association Autre monde. Il y a pas mal de structures dans le 20^e qui ont développé des solidarités pendant le confinement et qui souhaitent continuer à organiser ces solidarités et ça va être, hélas, extrêmement nécessaire. Je pense qu'il faudra dès le prochain Conseil d'arrondissement, qu'on puisse soutenir les projets qui ont émergé pendant le confinement. Parce que les demandes, hélas, vont être croissantes, même s'il ne faut pas non plus oublier que d'autres aides sociales devraient être mises en place par la Ville, et je terminerai par là, c'est pour ça que je défendrai aussi un amendement au Conseil de Paris pour qu'il y ait une exonération de loyer pour toutes celles et ceux qui ont perdu partie ou totalité de leurs revenus pendant le confinement et après. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Comme Danielle SIMONNET, le groupe écologiste salue cette délibération qui est très importante puisque la crise du covid qui ne se termine pas, qui est loin même de s'arrêter, a révélé un problème très spécifique sur la question de l'accès à l'alimentation où, par exagération, on a parlé de famine, notamment dans le 93, un quartier populaire de Paris. Donc au-delà de la famine, c'est un problème de sous-alimentation. On n'est pas en Afrique où il y a vraiment des problèmes de famine, donc il faut faire attention aux mots qu'on utilise. Mais en tout cas, nous avons affaire depuis quelques temps à un sous-problème de la précarisation qui est le problème de l'accès à l'alimentation et une alimentation de qualité. Parce qu'au-delà de la question alimentaire, c'est aussi la question de l'alimentation de qualité. Et souvent, les familles les plus précarisées ont aussi des problèmes de santé parce que leur alimentation n'est pas du tout adaptée. Donc c'est pour ça que nous soulignons et nous aimerions savoir sur le 20^e arrondissement, à travers cette délibération, qu'est-ce que nous allons pouvoir faire de plus que ce que nous faisons déjà.

M. ALIBERT

Je vais peut-être répondre, Monsieur le Maire. Je vais répondre à nos collègues sur cette délibération si vous le souhaitez bien. Merci. Je remercie, Mme SIMONNET et mon collègue Jérôme d'avoir posé

ces questions. C'est un sujet essentiel, l'alimentation, et notamment pendant la crise. Ça a été souligné. Mme SIMONNET parlait notamment de la question de l'alimentation des nourrissons. Donc je tiens quand même à préciser que, dans le cadre des subventions qui sont votées ce jour à l'attention notamment des Restos du cœur et d'Août Secours Alimentaire. Août Secours Alimentaire c'est une association qui, l'année dernière, a distribué des repas à plus de 15 000 personnes. Et sur ces 15 000 personnes, il y avait 700 nourrissons, donc 700 bébés qui ont moins de 18 mois. Certes, ce n'est pas suffisant, et notamment avec l'aggravation de la crise, mais c'est quand même quelque chose qui existe et qui est en cours et qui est appelé à être pérennisé. Et je vous rejoins complètement. Pendant le confinement, c'est vrai que l'accès à une alimentation durable, enfin, de qualité, ne serait-ce que l'accès à l'alimentation a été une question prépondérante pour beaucoup de familles qui habituellement étaient en capacité de se nourrir. On est éventuellement à l'aube d'une deuxième vague. Anne SOUYRIS, qui est l'adjointe à la santé à la Maire de Paris a rappelé ce matin en 4^e commission que l'épidémie était éventuellement en cours de reprise en Île-de-France avec le facteur de transmission, dit le facteur R, qui remontait à 1,15. Donc au-delà du risque de cette seconde vague, on est éventuellement face à un tsunami social dont vous avez parlé qui est la conséquence des difficultés économiques post confinement. Et du coup, je souhaite saluer, par rapport à la question de qu'est-ce qu'on peut faire en plus dans l'arrondissement, je souhaite saluer le travail de la direction sociale territoriale qui a fait preuve d'une grande innovation en la matière puisque sans attendre éventuellement des adaptations de ce qui est déjà existant ont commencé une expérimentation avec un schéma qui s'appelle, je vais vous donner le titre exact, un schéma de renforcement de l'aide alimentaire spécifique au 20^e arrondissement pour tous les mois d'été. Ça a commencé le 3 juillet et ils vont continuer éventuellement jusqu'au 31 août, quitte à le pérenniser ensuite. Et très concrètement, ils ont fait appel à L'Armée du salut et à l'association La main de l'autre. Et ce sont ainsi, en plus des distributions habituelles d'aide alimentaire par les structures que je vous ai citées auparavant, 280 familles supplémentaires qui vont bénéficier cet été d'aides alimentaires. Donc vraiment je pense qu'on peut compter à la fois sur ce Conseil naturellement, mais aussi sur les services de la Ville et notamment la direction sociale territoriale qui font un super boulot sur le sujet. Donc je vous appelle naturellement à voter pour cette délibération.

M. PLIEZ

Donc merci, Monsieur le rapporteur.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DFPE 102 : Subventions (408.666 euros) et avenants n° 4 avec l'association Gan Yossef (20^e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

M. GLEIZES

Oui, merci Monsieur le Maire. Ce débat est assez récurrent dans notre assemblée pour ceux qui ont déjà vu le débat passer. C'est la question donc de crèches dites confessionnelles où chaque année on donne notre position. Alors ça concerne aussi d'autres délibérations et notamment la DFPE 120 qui concerne une autre crèche confessionnelle avec Gan Menahem. La position des écologistes n'est pas une position contre les crèches confessionnelles mais c'est selon la manière dont ces crèches fonctionnent. Nous sommes des grands défenseurs de la laïcité. Et la laïcité, c'est le sens où tout le monde puisse cohabiter, quelle que ce soit sa religion, quelles que soient ses croyances, quelles que soient ses origines. Dans les critères pour avoir une subvention publique de la ville, puisque les crèches peuvent s'organiser comme elles veulent à partir de fonds privés mais là, c'est de l'argent public. Pour que l'argent public soit utilisé sur ces crèches confessionnelles, il faut qu'il y ait une mixité des publics. Il ne faut pas qu'il y ait de pratiques ostentatoires de la religion. Et il faut bien sûr que l'organisation de la crèche elle-même permette de faire participer tout le monde. Donc ce sont ces trois critères qui sont chaque année vérifiés par les services de la Ville. Et d'ailleurs, c'est quelque chose que je n'ai pas connu mais... et je crois que c'était sur deux mandatures, une crèche a perdu la subvention de la Ville parce que tout justement on avait démontré le caractère totalement confessionnel et non ouvert sur l'arrondissement d'une crèche. Donc là, pour deux crèches, nous avons manqué d'information. La DFPE 102 et la DFPE 120, ça concerne trois établissements puisque que la DFPE 102, de mémoire, c'est deux établissements, sur le fait que est-ce que les critères qui méritent la subvention de la Ville sont respectés ou pas. Dans l'attente d'avoir des informations

supplémentaires, nous nous abstiendrons. Et si même on avait des informations qui y iraient dans un sens qui nous montre le contraire, nous pouvons voter contre au Conseil de Paris, comme nous l'avons déjà fait auparavant.

M. PLIEZ

Merci. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

J'essaie l'autre micro pour voir si ça marche mieux. Je jalouse le micro de Jérôme GLEIZES qui marche vraiment beaucoup mieux que celui-ci.

M. PLIEZ

On vous entend très bien.

Mme SIMONNET

Et moi, je m'entends en écho. Donc c'est insupportable. Écoutez, je voterai contre ces délibérations qu'il s'agisse de la DFPE 102 ou de la DFPE 120. Et je déplore qu'en quatre mandatures, puisqu'on s'engage dans la quatrième mandature, depuis 2001, eh bien, il n'y ait pas eu de capacité de rompre avec cet héritage du passé. L'argent public n'a pas à financer des crèches confessionnelles. Bien sûr, les familles, si elles souhaitent mettre leur enfant dans des crèches confessionnelles, elles en ont tout à fait le droit. Mais elles l'assument financièrement. Et ces crèches, à ce moment-là, doivent être uniquement financées par l'argent de celles et ceux qui souhaitent que, dès tout-petits, leurs soient dans un cadre de socialisation totalement communautaire. Pour notre part, nous sommes attachés à ce que les services publics soient garants de la laïcité et soit garants justement d'une socialisation des tout-petits dans le cadre de la mixité républicaine. Et c'est très choquant en fait de se rendre compte que quand il n'y a plus assez de places dans les crèches municipales ou dans les crèches associatives de quartier, eh bien, les familles vont se retrouver contraintes soit à choisir les crèches des associations familiales catholiques si elles résident dans le 15^e arrondissement ou les crèches confessionnelles Loubavitch si elles résident dans le 20^e ou encore le 19^e arrondissement. Ça n'est pas acceptable. L'argent public doit aller aux crèches publiques ou associatives laïques. Donc nous voterons contre ces délibérations. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Mme BAUDONNE.

Mme BAUDONNE

Je souhaitais également intervenir au nom du groupe communiste sur ces délibérations. Effectivement, on partage ce qui vient d'être dit par Mme SIMONNET. Mais j'aimerais, d'une manière, pour m'appuyer sur des gens qui ont beaucoup plus d'autorité que moi qui commence dans ces Conseils municipaux, d'abord, sur Victor HUGO qui demande qu'effectivement, l'État soit chez lui et que l'Église soit chez elle. Donc c'est bien ce principe même, au 19^e, qui a été défendu d'une séparation que les collectivités donc ne doivent pas subventionner d'institution à caractère confessionnel. D'autre part, plus récemment, en 2019, l'observatoire de la laïcité avait épinglé, sans ambiguïté, les crèches confessionnelles auxquelles souvent on accorde des subventions. Donc je cite : « Les principes de la laïcité s'imposent à l'ensemble des services publics de la ville de Paris, quel que soit leur mode de gestion. La ville de Paris doit donc s'assurer de leur respect par l'ensemble de ces organismes qui, tout en ne faisant pas partie des administrations parisiennes, gèrent néanmoins un titre ou un autre, un service public municipal. » Donc effectivement, l'accueil de la petite enfance est une des missions centrales du service public. Il est donc normal que ce service conserve ce principe de laïcité. Et je rajouterai également, pour ajouter un autre argument, qu'en subventionnant ces structures contre lesquelles sans doute, en tout cas, certaines ne présentent aucun caractère a priori confessionnel, néanmoins, l'esprit dans lequel c'est fait qui est à revoir. Et en subventionnant ces structures, c'est supprimer les subventions pour d'autres modes de gestion qui

pourraient donc être clairement être laïcs. Donc nous voterons contre ces délibérations. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Donc M. INDJIC.

M. INDJIC

Oui. Du coup, je vais rejoindre la position de mes collègues qui sont intervenus. Pour le groupe Générations, on n'a aucune garantie aujourd'hui sur le respect des principes laïcs et aussi, ça, je rejoins Jérôme GLEIZES là-dessus, sur les critères qui leur permettent aujourd'hui d'avoir une subvention. Donc je ne veux pas être plus long que ça. C'est pourquoi nous, le groupe Générations, allons nous abstenir sur cette délibération.

M. PLIEZ

Lamia EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. C'est le débat qu'on a assez régulièrement, donc une fois par an, le débat de la pertinence où en tout cas du bien-fondé des subventions qui sont versées à ces crèches. Je crois qu'à chaque fois, on a exactement la même teneur d'échanges. Personnellement, ma position n'a pas varié. J'entends les interrogations que vous avez soulevées, Mme SIMONNET. C'est vrai que ça fait plusieurs mandats de suite que la question se pose de la pertinence et en tout cas, de l'application du principe de laïcité dans ces établissements. Je pense qu'aujourd'hui, on s'est félicité du démarrage de cette nouvelle mandature et de la dynamique qu'on impulse ensemble dans cette nouvelle majorité ou cette majorité renouvelée. On appellera ça comme on veut. Je pense que peut-être on peut un peu temporiser les choses. Il y a un certain nombre d'interrogations qui sont totalement légitimes sur la question du respect du principe de laïcité, il est vrai, sur la question de l'application d'un certain nombre de principes au sein de ces établissements. C'est totalement légitime. Je pense que ce qu'on pourrait demander aujourd'hui à la fois au Maire et à la fois à Lyes BOUHDIDA en tant qu'adjoint en charge des questions de petite enfance, c'est peut-être nous donner des éléments qui sont un peu plus étayés. Parce qu'aujourd'hui, on est beaucoup sur des débats réguliers, des interrogations régulières, sans doute pertinents mais sur lesquels aujourd'hui, on n'a pas de réponse claire de la part de la DFPE et sur lesquels on n'a pas de visibilité objective. Donc peut-être que la demande qu'on pourrait formuler, c'est qu'ils s'engagent à ce qu'il y ait un contrôle sur place soit réalisé avec des éléments qui soient plus étayés et qui nous permettent d'avoir une visibilité réelle, si je puis dire, des conditions d'accueil des tout-petits dans ces établissements. Moi, ce qui m'embête, c'est la notion de continuité puisqu'il s'avère qu'aujourd'hui, quand bien même ces établissements sont confessionnels, ils accueillent aujourd'hui des enfants, ils passent par un principe qui est celui des commissions d'attribution et que créer aujourd'hui une rupture n'est pas forcément un bon signal qu'on enverrait aux enfants et aux familles qui font le choix d'être accueillis dans ces établissements. Ça, c'est le premier point. Le second point, c'est qu'à partir du moment où les établissements jouent le jeu, que les enfants sont accueillis dans de bonnes conditions d'hygiène, de sécurité, je suis un petit peu embêtée avec le fait qu'aujourd'hui, on arrive en leur disant qu'on mettrait fin à des financements ou à une convention qui lie la ville à eux sur la base d'un vote qui serait nôtre aujourd'hui. Enfin, et je finirai là-dessus, je pense qu'il y a aussi une interrogation à avoir si on pousse le raisonnement jusqu'au bout, à ce moment-là, il y a aussi d'autres types d'établissements confessionnels sur lesquels il faut qu'on ait cette interrogation. Donc ayons le débat d'une façon plus large, peut-être avec des éléments plus poussés. Donc peut-être qu'on pourrait ré-avoir cette discussion-là d'ici la fin de l'année ou d'ici le début de l'année 2021 sur la base d'un contrôle qui serait réalisé et d'un vrai rapport d'audit qui serait remis par la DFPE. Ça peut être une condition à cette subvention.

M. PLIEZ

Merci. Je propose de passer la parole au rapporteur.

M. BOUHDIDA-LASSERRE

Chez collègues, bonsoir. J'entends les interventions de chacun des groupes et de chacun des élus qui sont toutes légitimes et personnelles. Je tiens avant toute chose à rappeler notre volonté dans le 20^e arrondissement d'accueillir tous les enfants, quelle que soit leur condition de naissance, de genre ou de quelque critère que ce soit. C'est un accueil inconditionnel que nous souhaitons pour les familles en veillant à tenir compte à la fois des situations personnelles, sanitaires, sociales mais également en tenant à la mixité qui nous est si chère. Je tiens également à rappeler les valeurs qui servent de fil directeur à notre action et qui sont notamment en priorité les valeurs républicaines, d'universalité, d'égalité entre les femmes et les hommes, de laïcité ou encore d'indivisibilité qui s'appliquent dans tous nos établissements publics dans le 20^e arrondissement. Et enfin, je tiens à rappeler que les établissements concernés, et notamment la crèche concernée par la délibération accueillent aujourd'hui des enfants du 20^e arrondissement et répondent ainsi à une mission de service public et participent à notre objectif d'atteindre à terme 100 % d'accueil de petit enfant dans le 20^e arrondissement. Vous le savez, les établissements concernés sont des établissements associatifs à caractère propre et la Mairie, afin de les contrôler, a mis en place depuis 2018, des visites inopinées pour vérifier qu'ils respectent bien la convention d'objectifs qui a été mise en place en 2017 avec ce type d'établissement. Il se trouve, chers collègues, qu'en 2019, du fait de la crise sanitaire du covid et des grèves, cet établissement particulièrement n'a pas pu faire l'objet de contrôle. Je le regrette. Je souhaite remédier à cette situation. Mais moi, je regarde les faits. Et aujourd'hui, ce que je vois, c'est qu'au niveau parisien, l'ensemble de ces établissements réalisent des progrès majeurs sur de nombreux points, notamment la participation des structures aux commissions d'attribution, l'information des parents à la participation financière de la ville de Paris dans leur support de communication, le respect de la laïcité, et je le rappelle, ce sont des établissements particuliers mais le respect de la laïcité figure bien parmi leurs objectifs avec notamment le non affichage prosélyte et la mixité entre les filles et les garçons respectée et des personnels et des tenues des personnels diversifiés. Dans ce cadre, et également la transparence dans les attributions des places et les ratios d'encadrement respectés. Donc chers collègues, pour être bref, après ce long tableau, en tant que nouvel élu et en prenant connaissance du dossier, je dois vous avouer que je ne dispose pas d'éléments objectifs qui justifieraient aujourd'hui un refus d'attribuer la subvention en question, et donc le vote de la délibération au risque, par ailleurs, et ça a été rappelé, de jeter les familles dans l'incertitude quant à la garde de leurs enfants dans une période où les contraintes sanitaires liées au covid encadrent et contraignent drastiquement l'accueil des enfants en crèche. Pour toutes ces raisons, je voterai pour cette délibération. Elle ne figure cependant pas en blanc-seing. Et je diligenterai rapidement auprès des services des contrôles inopinés dès le prochain semestre. Je demanderai également les conclusions du rapport qui a été commandé du bilan des visites des établissements à caractère propre et également j'aurai une grande vigilance à ce que les services puissent mener plus de contrôles, plus réguliers et pouvoir suivre davantage ces établissements avec qui je ne souhaite pas aujourd'hui créer de rupture.

M. PLIEZ

Mes chers collègues, je vous remercie de ces prises de parole et de ces échanges.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DASES 124 : Subvention (120.000 euros) et convention avec la SEL URG HPMC, pour la création d'un cabinet médical dans le 20^e dans le cadre du dispositif Paris Med '. Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Non, c'était simplement une question, moi, évidemment, je suis très attaché à ce qu'il y ait une offre médicale dans le 20^e et qu'on subventionne de nouveaux médecins qui voudraient s'installer dans notre arrondissement. Ma question, c'était simplement : le dossier était incomplet dans ce que nous avons reçu. Et je voulais des précisions sur la société d'exercice libéral dont il est question puisque je comprends qu'elle est domiciliée à Chelles. Donc je voulais savoir si c'était vraiment des médecins ou s'il y avait un groupe privé derrière cette société d'exercice libéral.

M. PLIEZ

Merci. Alors j'ai une intervention de Mme RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues. Donc en fait, la question a déjà été posée ce matin en 4^e commission des affaires sociales à l'hôtel de ville. Et l'adjointe en charge, Anne SOUYRIS vous a répondu, je crois, mais peut-être qu'il y a eu un malentendu, très clairement qu'il n'y avait pas un groupe derrière et que c'était bien des médecins libéraux. Je crois aussi qu'elle vous a indiqué qu'elle vous donnerait les détails sur cette société, pourquoi à Chelles. Mais je crois bien avoir entendu dire très clairement que c'était des médecins libéraux et non pas un groupe.

M. PLIEZ

Je vais laisser Lamia EL AARAJE répondre. En tant qu'ancienne élue à la santé dans l'arrondissement.

Mme EL AARAJE

Pour vous donner quelques éléments parce que je les ai rencontrés en fait sur la précédente mandature. Et c'est moi qui ai travaillé avec eux sur la question de leur installation. Donc, pour vous répondre très concrètement, ce sont un groupement de professionnels de santé, pas uniquement des médecins, puisqu'il y a à la fois des médecins mais aussi des infirmiers, infirmières dans mon souvenir, des masseurs kinésithérapeutes avec une spécificité, c'est que ce sont des médecins avec une formation urgentiste en fait à la base. Ils ont effectivement un établissement qui est situé à Chelles. La plupart d'entre eux vivent sur Paris et souhaitaient pouvoir se rapprocher de Paris, d'une part. D'autre part, c'est un modèle qui fonctionne extrêmement bien. Donc ils l'ont expérimenté en fait sur Chelles. Et lors de cette expérimentation, ce qu'ils ont mis en place, c'est à la fois des cabinets très généralistes pour faire, je dirais, entre guillemets, de la bobologie du quotidien et des soins tout à fait classiques, mais aussi ils ont une spécificité, c'est qu'ils sont en capacité de prendre en charge un certain nombre d'urgences dites légères. Par exemple, ils peuvent prendre en charge des fractures, un certain nombre de prises de sang puisqu'ils sont équipés pour cela. Donc ils s'installent dans le 20^e. C'est vrai que je trouve ça un tout petit peu dommage mais ce n'est pas de notre fait, du fait du contexte de confinement, cette délibération a été retardée, elle aurait dû être examinée sous la précédente mandature de façon à leur permettre d'ouvrir en fait avant l'été. Puisque leur objectif, c'est de pouvoir être installé pour la rentrée scolaire. Donc ce qu'on a vu avec eux, c'est qu'ils ont travaillé avec la coordinatrice des ateliers santé ville autour de leur installation de façon à ce qu'ils soient connus et reconnus de la part des professionnels de santé qui exercent alentour, d'une part. Et d'autre part, qu'ils puissent aussi venir décharger l'hôpital Tenon en complément de la maison de garde qu'on a accompagnée dans leur installation au sein de l'hôpital Tenon et d'une autre maison de santé pluri professionnelle qui ouvrira dans pas très longtemps au croisement de la rue Pelleport et de l'avenue Gambetta. Donc ce qui fait que nous, notre objectif-là via ces installations, c'est de permettre de désengorger les urgences de Tenon à la fois de façon, je dirais, très générale, parce que plus on désengorge les urgences, plus ça permet aux urgences de se concentrer sur les réelles urgences vitales et de travailler par ailleurs ou soigner dans de meilleures conditions, d'une part. Et d'autre part, au vu de la crise qu'on a traversée, de la seconde vague qui va très probablement arriver, même si aujourd'hui, on n'en mesure pas forcément complètement la portée, ça permettra du coup à l'hôpital de pouvoir se concentrer sur des crises autrement plus graves. On a eu l'occasion de travailler avec eux, il n'y a pas de groupement à intérêt lucratif, si c'est votre question derrière cela. Sinon, c'est bien mal nous connaître.

M. DIDIER

Je m'associe pleinement à ces initiatives et je les salue. C'est juste qu'en lisant le dossier, il manquait quelques éléments. Et je voulais simplement des éclaircissements qui m'ont été donnés ce matin en commission effectivement. Mais je tenais à ce que tout le monde ait les mêmes informations. Nous voterons favorablement cette délibération. Et cette initiative, je la salue une nouvelle fois.

M. PLIEZ

Merci. Mme DUCHAUCHOI.

Mme DUCHAUCHOI

Oui, juste, voilà, je pense qu'on a répondu à vos questions. Je ne vais pas revenir dessus. Juste je voulais saluer cette initiative puisqu'elle répond vraiment à la démarche qui est engagée, c'est-à-dire ce n'est pas nouveau et vous le savez, on fait face à une pénurie en matière de professionnels de santé sur Paris et Île-de-France et bien plus largement. Et effectivement, ce type de projet et d'autres qu'on va soutenir dans la mandature, doivent permettre à un moment donné de répondre davantage aux besoins des familles, pour tout ce qui concerne les professionnels de santé mais aussi les professionnels de santé de la petite enfance, puisque même si elle a la protection maternelle et infantile, on sait que les besoins sont encore nombreux. Donc c'est une première délibération. J'espère qu'il y en aura d'autres, enfin, je peux même vous garantir qu'il y en aura d'autres qui iront dans ce sens pendant la mandature. Merci.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DAE 104 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. Mme Carine EKON rapporteure.

Mme DJELLALI

Chers collègues, chère Carine. Je tenais à intervenir sur la question des marchés découverts alimentaires et biologiques concernant l'exonération des droits des places pour les commerçants. Tout d'abord, nous, Europe Écologie les Verts, nous soutenons le travail déjà effectué durant la période du confinement par la ville de Paris. Ensuite, nous souhaitons élargir ce sujet concernant la pérennisation de certaines mesures qui sont nées durant le confinement, qui est une solution pour soutenir les commerçants et les commerces de bouche, de proximité, comme, par exemple, les extensions de terrasse. Il faut aussi savoir que 48 % des commerçants n'ont pas pu obtenir leur PGE. Donc on ne sait pas du tout comment cela va avancer dans l'année à venir et que pour ceux qui l'ont obtenue, le taux n'est pas encore confirmé. De plus, nous souhaitons participer activement aux solutions au travers d'une réunion de l'Exécutif dans un premier temps afin de pouvoir contribuer à la gestion post covid. Enfin, cela nous permettra de rebondir et de nous servir de toutes ces solutions pour travailler la question de l'accessibilité à une alimentation saine dans deux possibilités : dans les quartiers populaires et les quartiers oubliés, comme celui de Saint Blaise qui est complètement déconnecté de la vie économique, loin de la vision du quart d'heure et où on pourrait éventuellement proposer une halle alimentaire. Merci.

M. PLIEZ

Merci. M. DIDIER.

M. DIDIER

Merci, Monsieur le Maire. Évidemment, le soutien aux commerçants est un engagement fort pour notre groupe. Néanmoins, dans la mesure où notre groupe proposera un amendement lors du Conseil de Paris jeudi et vendredi sur cette délibération et la 105, la suivante, nous nous abstenons. Nous souhaiterions que l'exonération soit plus large et ne soit pas basée sur 6 mois mais 9,5 mois. Donc il y aura un amendement de notre groupe jeudi et vendredi. Donc nous préférons nous abstenir.

M. PLIEZ

Est-ce que la rapporteure, Mme EKON, veut dire quelques mots sur cet amendement ?

Mme EKON

Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, ma chère Lila, vous le savez tous, la crise du covid-19 a laissé un bon nombre d'entreprises exsangues financièrement, menaçant la survie de nos commerçants de proximité. Je partage tout à fait les positions en ce sens. Vous en conviendrez donc qu'évidemment, des mesures prises par la ville de Paris pendant le confinement en faveur justement de nos petits commerçants vont... en tout cas, ces mesures sont en cours de discussion quant à la pérennisation, la prorogation de ces mesures. Concernant les terrasses, effectivement, j'ai pu prendre attache avec la Mairie centrale qui m'a confirmé que la discussion est en cours. Mais seulement, aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de vous répondre concrètement dans quelle mesure justement cette pérennisation sera faite. Mais sachez que de toute façon, je suivrai avec un grand intérêt auprès de la Mairie centrale tous ces sujets. Et en ce qui concerne votre question sur l'alimentation saine, évidemment, je vous rejoins et justement ce que je compte proposer à Monsieur le Maire, s'il me le valide, c'est essayer de repérer des quartiers qui sont complètement laissés pour compte en termes de commerce et voir si effectivement nous ne pourrions pas installer des halles alimentaires dans certains de ces quartiers. Merci.

M. PLIEZ

Merci. Il n'y a plus de prises de parole.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DAE 105 : Marchés aux puces - Covid19 - Exonération des droits de place dus par les commerçants. Mme Carine EKON rapporteure.

M. DIDIER

C'est ce que je viens de dire, on proposera un amendement sur ces deux délibérations. Donc nous préférons nous abstenir également.

M. PLIEZ

Très bien. Pas de commentaire ?

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DJS 50 : Subventions (12.000 euros) à 4 associations parisiennes proposant des activités à vélo (6^e, 19^e, 20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

M. GOULIN

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, mes chers collègues. D'abord, pour cette première intervention au Conseil d'arrondissement, permettez-moi de vous saluer collectivement ainsi que les habitants ici présents ou derrière leur écran et de vous exprimer le plaisir de travailler conjointement au service de l'intérêt collectif dans le respect de notre accord de mandature afin notamment de porter la voix de l'écologie et d'en être les garants. Sur la délibération qui nous est proposée, donc c'est une délibération qui est très intéressante, compte tenu des enjeux actuels dépassant largement celui de la transformation de l'espace public afin d'apaiser la ville pour reprendre une expression d'actualité ce soir. L'intérêt de la pratique du vélo n'est plus à démontrer. En effet, nos concitoyens, et particulièrement les Parisiens et les Parisiennes, plébiscitent l'usage du vélo tant pour des raisons pratiques, environnementales, économiques mais aussi sanitaires comme nous le voyons dans cette période post confinement. Selon un sondage récent fait au niveau national, plus de 57 % de vélocyclistes sont favorables au développement de la pratique du vélo au niveau national. Donc sur Paris Intramuros, ce chiffre est bien plus élevé. Cependant, si cette pratique rencontre un succès croissant, elle se doit d'être accompagnée par des aménagements urbains tels que ceux prévus, par exemple, dans le plan vélo dont il reste à renforcer l'ampleur ou l'aménagement de ce qu'on appelle les « corona pistes » actuellement en phase expérimentale, et dont un bilan sera fait ultérieurement. Par ailleurs, cette pratique nécessite un accompagnement auprès de certains habitants, notamment les publics les plus fragilisés en leur offrant la possibilité de recourir à cette solution avec un maximum

de confort et de sécurité. Le groupe écologiste a toujours soutenu le développement du vélo au travers un certain nombre de propositions et d'actions en en faisant un axe fort de sa politique en matière de déplacement. Le vœu qui nous est présenté aujourd'hui vise précisément à atteindre cette ambition en donnant les moyens aux associations de participer à ce qu'on appelle la vélorution. Que ce soit une pratique sportive ou un mode de déplacement, l'usage du vélo nécessite un apprentissage afin de permettre à nos concitoyens, notamment les plus jeunes, d'être des vélocyclistes avertis et éclairés pour lever les craintes et éviter certains écueils potentiels liés à l'usage de la pratique du vélo en ville. C'est précisément ce que propose l'association Cocyclette dont l'objet est de permettre précisément à tous les utilisateurs du vélo, quel que soit leur âge, leur condition sociale ou économique ou encore leur approche culturelle, une pratique sûre et sans appréhension, permettre à chacun d'entre nous d'utiliser un vélo en levant tous les freins tout en contribuant à la limitation des véhicules à moteur énergie fossile tout en l'apaisant de l'espace public est de la responsabilité de la collectivité. Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe écologiste soutient activement cette délibération en espérant d'autres initiatives à venir accompagnent jour après jour cette vélorution que les habitants appellent désormais de leurs vœux. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Je ne vois d'autres prises de parole. Est-ce que M. EPARA EPARA, rapporteur, veut intervenir ? Non, ce n'est pas nécessaire.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DAC 25 : Subvention (1.280.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Plateaux sauvages (20^e). Mme Marthe NAGELS rapporteure.

Mme GUHL

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. Déjà, commencer par dire que nous sommes tout à fait solidaires avec le monde de la culture, que ce soit les théâtres, les cinémas avec tous ces artistes qui ont subi de plein fouet cette crise du Covid. La question des Plateaux sauvages ne fait pas exception bien sûr. Ils ont eu une fermeture pour cause de confinement. Mais par contre, ils avaient, avant ce confinement, une fermeture pour cause de sécurité. Donc ça fait quelques temps que cet équipement très particulier, à la croisée des chemins entre un équipement culturel, un équipement d'animation, etc., effectivement était dans son quartier assez fermé. On ne s'opposera pas du tout à cette délibération. Bien au contraire, on la voterait des deux mains puisque nous voulons que cet espace soit un espace actif et qui accueille les enfants du quartier. Je rappelle qu'il remplace un centre d'animation qui était très, très prisé au cœur des Amandiers, Ménilmontant. Mais aujourd'hui, nous aimerions être rassurés sur plusieurs points : les points de sécurité, savoir quand son ouverture sera complètement effective. Alors je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre forcément tout de suite, on a bien conscience que c'est le premier Conseil d'arrondissement. Mais dire en tout cas que c'est une inquiétude que nous avons pour le quartier et pour cet équipement spécifique en particulier.

M. PLIEZ

Merci. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

C'est un débat que nous avons déjà eu sous l'ancienne mandature. Nous, nous n'avons pas du tout été d'accord avec la façon dont la structure du centre d'animation et du théâtre ont été fusionnés pour un nouvel équipement différent parce que nous estimons que dans ce quartier, il y a eu une rupture violente. Du jour au lendemain, l'équipe municipale a décidé qu'il fallait se séparer de la Ligue de l'enseignement et du centre d'animation. Et du jour au lendemain, il fallait se séparer de l'équipe qui gérait le 20^e Théâtre. Alors qu'auparavant, aucun reproche en tout cas n'avait été exprimé ici dans un Conseil d'arrondissement. Et la délibération prétendait que la méthode et l'innovation culturelle et artistique des Plateaux sauvages s'appuyaient sur l'éducation populaire, sur une démarche d'éducation populaire. Je m'en suis déjà entretenue plus d'une fois, on a eu plus d'une fois le débat ici avec Nathalie MAQUOI. Pour moi, la démarche d'éducation populaire aurait nécessité dès le départ de discuter avec l'ensemble des acteurs du quartier sur le pourquoi du comment, modifier ces structures, les fusionner, avec qui et pour quel public et pour quel type d'activité. Tout ce débat-là n'a

jamais eu lieu. Cette dynamique-là n'a pas eu lieu dans le 20^e. On a fusionné de manière brutale les deux établissements et on a plaqué Les Plateaux sauvages. Maintenant qu'on en est là, moi, je souhaite que ça marche. Je souhaite que ça réussisse bien évidemment. Donc nous ne voterons pas contre cette délibération mais on s'abstiendra. Parce qu'aujourd'hui, force est de constater que c'est difficile, que les gens du quartier ont le sentiment que cet équipement est beaucoup moins ouvert sur la diversité du quartier que ne l'étaient les équipements auparavant. Donc ça veut dire qu'il va falloir renforcer l'accompagnement et puis réfléchir aussi sur l'offre d'activités. Est-ce qu'elle correspond véritablement à la diversité attendue par les gens du quartier ? Est-ce qu'il y a suffisamment de débat avec les différents acteurs du quartier ? Du jour au lendemain, vous avez des associations qui n'ont plus pu intervenir dans ce centre d'animation et qui ne peuvent pas intervenir dans d'autres structures. Vous avez des familles qui avaient l'habitude de pouvoir permettre à leur enfants de pratiquer certaines activités, ils n'y ont plus accès sans avoir accès à d'autres équipements. On est là face à une grande difficulté. L'innovation culturelle nécessite d'être aussi co-élaborée avec les habitants et les acteurs d'un quartier. Sinon, ils ont l'impression qu'il y a un équipement différent qui se fait pour certains d'entre eux sans eux, voire contre eux. Donc il y a vraiment un travail à faire. Je souhaite qu'on accompagne Les Plateaux sauvages pour ce faire. Mais qu'on le fasse aussi dans un pilotage ouvert qui implique les autres associations qui travaillaient auparavant et qui intervenaient dans ce quartier, et avec les habitants. Je pense que c'est un beau sujet de réflexion dans le cadre des débats des assises de la démocratie locale que vous souhaitez impulser parce que ça permettra par le concret comment permettre à la fois un équipement de répondre aux besoins en termes d'animation, de public jeunesse en même temps d'innovation dans la fabrique culturelle, mais que ça puisse se faire avec les habitants et l'ensemble des acteurs d'un quartier. Je pense que là, par le concret, on peut avoir une évolution dans les réflexions au service de la pratique. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Alors Raphaëlle PRIMET d'abord.

Mme PRIMET

Oui, je veux dire un mot aussi sur Les Plateaux sauvages. Effectivement, on retrace cette délibération qui permettra aux travaux de se faire. Mais c'est vrai qu'on a pu tous le constater pendant la campagne et depuis un moment qu'effectivement, Les Plateaux sauvages posent un problème aux habitants autour qui ne retrouvent pas ce qu'ils avaient dans le centre d'animation auparavant. Et c'est vrai que certains ont dit : « C'est vrai que c'est dommage d'avoir en fait mis Les Plateaux sauvages à la place de... alors que peut-être il aurait fallu penser à ajouter plutôt qu'à soustraire. » Donc moi, je pense aussi, comme Danielle SIMONNET, qu'il faut qu'il y ait un débat là-dessus, qu'on trouve une solution à ce problème puisque ça fait quand même maintenant plus de 4 ans que Les Plateaux sauvages sont dans le 20^e. On aurait pu penser que le mécontentement allait passer, ce n'est pas le cas. Donc je crois qu'il faut effectivement qu'on ait la discussion et qu'on en fasse un enjeu de la démocratie locale.

M. PLIEZ

Merci. Marthe NAGELS.

Mme NAGELS

Monsieur le Maire, mes chers collègues. ! Merci pour vos interventions. Vous l'avez souligné, Les Plateaux sauvages, c'est une fabrique artistique et culturelle de la Ville qui est absolument majeure malgré les critiques que vous lui adressez. Elle est au carrefour de la création professionnelle et de la transmission artistique. Et s'y côtoient des compagnies qui sont très émergentes et d'autres qui sont très confirmées mais aussi une offre pour le quartier puisque c'est un lieu qui a été pensé comme ouvert sur le quartier. Là, je voudrais préciser qu'aujourd'hui, il y a 40 ateliers qui sont ouverts aux habitants et rassemblent 400 participants dont 70 % sont dans le 20^e arrondissement. Sur la fermeture, la préfecture de police a en effet ordonné cette fermeture le 26 novembre dernier. Nous le regrettons fortement d'autant que cet équipement représente 3 000m² d'équipements publics en quartier populaire. Donc c'est absolument désastreux. Les échanges entre la Ville et la préfecture de police ont révélé que le refus d'ouvrir Les Plateaux sauvages est lié à de maigres demandes complémentaires d'informations techniques. Nous les avons apportés et avons levé ces interrogations.

Donc je vous confirme qu'il n'y a, par exemple, aucuns travaux structurants à faire dans Les Plateaux sauvages. Donc les échanges se poursuivent entre la Ville et la préfecture pour une réouverture rapide et je vous assure que nous ne lâcherons rien. Quoiqu'il en soit, cette fermeture représente un coût financier important pour Les Plateaux sauvages qui ont pris en charge le surcoût de la programmation hors des murs pour les artistes mais également le dédommagement des équipes artistiques qui ne pouvaient pas être accueillies, le remboursement des ateliers de pratique artistique pour les habitants et divers frais de gestion administratifs. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons les aider par cette délibération. Avec Anne HIDALGO plus largement nous souhaitons bien sûr favoriser la reprise de la vie artistique à Paris dans ce contexte de crise sanitaire. Il y a cet appel à projets de Mois d'août de la culture que nous compléterons dans le 20^e arrondissement. Mais dans le 20^e, comme ailleurs, les habitants réclament le retour du spectacle vivant et des pratiques amateurs. Soutenir la réouverture des Plateaux sauvages répond donc à cette ambition. Après le confinement, les lieux culturels doivent bien sûr proposer une nouvelle invitation au public qui pourrait investir les lieux de culture. Vous avez raison, Mme SIMONNET, il faut continuer à bâtir les liens entre Les Plateaux sauvages et leur quartier en concertation avec les habitants. C'est dans cet esprit que nous souhaitons soutenir Les Plateaux sauvages pour proposer de nouvelles activités inédites en direction des familles, avec, par exemple, des ateliers parents/enfants/artistes, des projets d'écriture qui ont déjà eu lieu dans le confinement et une ouverture notamment les samedis pour ces ateliers. Je profite de cette occasion pour saluer Les Plateaux sauvages pour le reste de leur action. Je pense, par exemple, à l'accompagnement de la création, avec le tremplin propulsion pour les jeunes talents du 20^e ou encore à leur programmation ambitieuse avec, par exemple, le one woman show de Tahnee, jeune fille modeste de la rue Ménilmontant qui s'y confie sur son coming-out. Je vous invite donc, chers collègues, à soutenir cette délibération.

M. PLIEZ

Merci. Effectivement, deux sujets. Parce que Les Plateaux sauvages sont revenus régulièrement tout au long des nombreux déplacements qu'on a faits dans le quartier. Il y a un travail qui est en cours entre la préfecture et les services de la Ville. C'est vrai que cette question de conformité a dans tous les cas, en dehors du confinement, vraiment tout retardé et tout bloqué. Donc je pense qu'il y a un travail. Moi, il se trouve que visiblement le Préfet de police qui a l'air dans de meilleures dispositions qu'il y a quelques mois semble intéressé pour rencontrer les Maires. Ça peut faire partie des sujets que j'aurai l'occasion d'évoquer avec lui quand j'irai le rencontrer prochainement. Ça, c'est un premier point. Il faut qu'on avance là-dessus. Et comme je disais, on est au travail avec les services de la Ville. Le deuxième point, c'est effectivement, dans quelles conditions on rouvre, Marc l'a très bien repris. Je pense qu'effectivement, il y a à réfléchir avec l'équipe sur une plus grande ouverture, on va dire, ou en tout cas réinterroger le projet dans un souci d'ouverture à un maximum de publics locaux. Je crois que c'est dans cet esprit-là qu'on rencontrera l'équipe et je veux dire que la dernière visio sur la culture qu'on a eue où la directrice des Plateaux sauvages était présente, je crois qu'elle était tout à fait dans cet état d'esprit.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2020 DASES 128 : Subventions (6.242.859 euros) et avenants avec les 30 centres sociaux associatifs parisiens pour les actions mises en œuvre au titre de l'exercice 2020. Subventions en investissement (63.921 euros) et conventions avec cinq centres sociaux pour des travaux et de l'équipement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

M. ALIBERT

Oui, merci, Monsieur le Maire. C'est surtout une explication de vote. Notre groupe votera bien entendu pour cette délibération. Et on souhaitait s'exprimer pour appuyer très fortement les centres sociaux, leurs acteurs et les bénévoles qui y travaillent au quotidien. Ils font un travail remarquable de lien social et d'éducation populaire qu'il faut souligner. Et on voulait aussi, par cette prise de parole, rappeler qu'il était essentiel de reconstruire le lien entre la Mairie d'arrondissement et ces acteurs qui ont beaucoup souffert sous la mandature précédente, souffert des anathèmes et des injures publiques de l'ancienne Maire à leur destination en parlant d'islamisation rampante, etc. Donc je pense qu'ils seront de nous entendre ce soir en parlant d'une mandature apaisée. Et par ailleurs aussi, de reconstruire des relations de travail au quotidien puisqu'il n'y avait plus d'interlocuteurs. Donc voici pourquoi nous souhaitons nous exprimer et insister sur ce point.

M. PLIEZ

Merci. Peut-être un mot de Maxime SAUVAGE, rapporteur ?

M. SAUVAGE

Oui, très rapidement. Et je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire mon collègue Antoine ALIBERT. C'est un projet de délibération pour accorder une subvention de fonctionnement aux 6 centres sociaux associatifs de l'arrondissement. Je pense qu'on est tous d'accord ici pour souligner leur rôle crucial dans notre arrondissement, un rôle d'accompagnement social, d'émancipation, d'accès aux droits, de participation des habitants, d'apprentissage. Ce rôle est d'autant plus crucial dans le contexte qu'on connaît aujourd'hui avec la crise sanitaire et ses conséquences sociales, économiques et territoriales. Je vous appelle toutes et tous à votre ce projet de délibération.

M. PLIEZ

Merci.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

MA20.2020.051 : Approbation du compte administratif 2019 de l'État spécial du 20^e arrondissement.

M. PLIEZ

Je vais maintenant, je crois que ça sera la seule fois, parce que l'année prochaine, je devrai sortir au moment du vote en tout cas du compte administratif. Donc je vais vous faire part de quelques éléments du compte administratif 2019. Donc les crédits ouverts 2019, c'est toujours la partie où les chiffres, les virgules, assomment un peu. Donc je vais essayer d'être bref. Soit le budget primitif complété des reports de l'exercice 2018 s'élevait à 16 184 998 €. Le compte administratif 2019 est de 14 639 042 €, soit un taux d'exécution de 90,45 %. Du côté des dotations d'amortissement, les crédits ouverts étaient de 864 383 € et le compte administratif s'élève à 487 473 €, soit un report brut de 376 910 €. En réalité, seuls 216 416 € sont libres d'emploi, le reste étant en fait des crédits délégués à des directions pour un montant de 170 000 € pour lequel aucun engagement n'a été réalisé avant la clôture budgétaire. S'il y a des questions, je pourrai revenir dans le détail après. La dotation d'animation locale, les crédits ouverts 2019 étaient de 1 296 902 € répartis entre les dépenses d'animation pure, 697 125 €, et les travaux sur les bâtiments publics, notamment les petits travaux urgents pour 499 686 € et le crédit de fonctionnement des conseils de quartier. Le taux d'exécution des travaux est de 86 %. C'est une petite augmentation, une petite amélioration, même si je pense qu'on peut toujours mieux faire, et on doit encore progresser dans l'utilisation de ces crédits. J'aurai une proposition à vous faire à la fin sur tout ça. Et le taux d'exécution est de plus de 78 % en animation avec quand même 105 110 € libres d'emploi, essentiellement apportés par les lignes contrat de prestation au service. Vous savez que c'est des lignes qui ne sont pas toujours utilisées si de fait, on ne recourt pas aux choix qui ont été faits à un moment donné. Enfin, le taux d'exécution pour les conseils de quartier est de 84,6 % avec en fait très peu, 939 € de libre d'emploi, le reste étant des reports bruts, c'est-à-dire des dépenses qui sont déjà prévues d'engagement pour l'année prochaine. Pour rappel, il y a 6 conseils de quartier et chacun a un budget de fonctionnement de 15 000 €, ce qui est plus élevé que dans d'autres arrondissements, ce qui nous fait 90 000 € en gros sur les conseils de quartier. Au total donc, le taux d'exécution sur la dotation d'animation locale est près de 82 %. J'ai mis entre parenthèses « Peut mieux faire ». Je crois qu'en fait, un moyen de mieux faire sera qu'avec l'adjoint et les délégués, nous puissions avoir un travail régulier sur la dotation au départ, sur un suivi de cette dotation pour effectivement utiliser au mieux ces crédits parce que vous savez ce que c'est, aujourd'hui, on peut les reporter mais les temps étant ce qu'ils sont, demain, on pourra nous les reprendre. Je pense qu'on a tout intérêt à les utiliser le plus possible. Bien sûr, il y a toujours des décalages. Et puis 2020 sera une année très particulière de ce point de vue-là puisqu'évidemment, on aura plein de crédits non engagés sur un certain nombre d'actions pour cause de covid. La dotation de gestion locale, les crédits ouverts s'élevaient 14 023 713 €. Le compte administratif : 13 090 174 €, soit un taux d'exécution globale de 93,3 % en baisse d'un point par rapport à 2018. Alors sur ces crédits de 933 539 € non mandatés, ils sont reportés sur l'exercice 2020 dont 626 390 € libres d'emploi, c'est-à-dire 4,5 % des crédits ouverts, ce qui est très important. Alors ça

correspond à quoi ? Ça correspond à des crédits d'équipements de la petite enfance qui n'ont pas été utilisés complètement. Et ça correspond aussi à des sujets, alors très complexes mais que je vais résumer en un mot, on est passé, la DFPE a choisi de mettre des prestations de service en externalisation mais comme nous n'avions pas été prévenus, en fait, c'est eux qui ont pris en charge. Donc on a gardé les crédits. Ce qui explique... ça sera, je pense, largement rattrapé l'année prochaine. Mais ce qui explique l'excédent qu'on a pu faire sur ce poste. Voilà en gros pour le poste administratif. Il y a peut-être des questions. Si vous le souhaitez, inscrivez-vous. M. Jérôme GLEIZES.

M. GLEIZES

Ce n'est pas une question mais c'est une remarque parce que c'est une critique qu'on a faite lors de l'ancienne mandature, c'était la relation aux conseils de quartier. En fait, ce qu'on voit dans ce compte administratif, c'est la sous-utilisation de la dotation d'investissement des conseils de quartier puisque là, sur le fonctionnement, il y a beaucoup d'actions des conseils de quartier. Mais on voit que sur l'investissement, donc il n'y a eu que 10 000 sur 50 000 qui ont été budgétés, soit un maximum de 100 000. Donc on voit que là-dessus, il y aura vraiment un travail à faire puisque le budget participatif a un peu fait oublier qu'il existait une dotation investissement au niveau des conseils de quartier et que souvent, on a un peu confondu les deux. Mais cet argent existe. Il est budgété. Il est notre budget. Donc il faut qu'il soit utilisé avec les conseils de quartier. Pour ceux qui veulent avoir des idées d'investissement dans leur quartier, il y a une petite enveloppe qui a été sous-utilisée pendant toute une mandature.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? D'abord, avant d'approuver, je voudrais dire que je remercie ici Sandrine PIERRE qui a fait un très bon travail préparatoire pour nous qui arrivions et qui découvrons en même temps les comptes. Donc c'est fait.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

M. PLIEZ

Je vais maintenant vous proposer de voter pour l'ensemble des délibérations qui n'ont pas fait l'objet de débat et de question. Je vous demande donc, sur l'ensemble des sujets qui restent : Qui est... Pardon ?

Mme SIMONNET

Je voudrais faire une très courte explication de vote, si vous me le permettez.

M. PLIEZ

Je vous en prie.

Mme SIMONNET

Je dirai juste que, et ce sera valable pendant toute la mandature, avec Laurent SOREL, nous nous abstenons à chaque fois à la fin des conseils d'arrondissement sur l'ensemble des délibérations qui n'ont pas été soumises au débat puisque c'est des délibérations sur lesquelles nous n'avons pas pu forcément travailler et débattre. Donc on s'abstient.

M. PLIEZ

Merci.

M. GLEIZES

Une remarque sur ce qui est soumis au vote, c'est que tout à l'heure dans le débat sur les crèches confessionnelles, en fait, on n'est intervenus que sur une seule délibération mais que ça concernait au moins deux délibérations : la DFPE 102 et la DFPE 120. Donc il faut rattacher le même vote. Je pense

que c'est le même vote sur les deux délibérations : donc DFPE 102 et DFPE 120. Et la 120, c'est le même vote.

M. PLIEZ

Oui, c'est le même vote, c'est-à-dire qu'on retrouve le même pourcentage.

M. GLEIZES

Il ne faut pas qu'il y ait une confusion sur le...

M. PLIEZ

Tout à fait. Très bien.

2020 DASCO 56 : Caisses des écoles – Subvention complémentaire pour la restauration scolaire des lycées municipaux parisiens. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2020 DASCO 78 : Caisse des écoles (20^{ème}) – Subvention exceptionnelle (150.644 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2020 DASCO 81 : Caisses des écoles – Modification du calendrier de versement des subventions au titre du service de restauration scolaire. M. Eric PLIEZ rapporteur.

2020 DASES 61 : Subventions (476.500 euros) et conventions avec 8 associations pour le fonctionnement de 8 accueils de jour à destination de personnes en situation de grande exclusion. M. Antoine ALIBERT rapporteur.

2020 DASCO 30 : Subventions (28.000 euros) à diverses associations et conventions avec les associations Études et Chantiers Idf et AFEV pour des actions dans les quartiers populaires des 10^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Mme Anne BAUDONNE, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2020 DASCO 54 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - subventions d'équipement (121.020 euros) et subventions pour travaux (261.972 euros). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DASCO 55 : Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2020-2021. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DCPA 04 : École Élémentaire 103, avenue Gambetta Paris 20^{ème} - Travaux de confortation en sous-œuvre - Paiement d'une indemnité à la société AIRE. Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DCPA 21 : Restructuration de la cuisine du groupe scolaire MOURAUD (Paris 20^e). Mme Anne BAUDONNE rapporteure.

2020 DFPE 05 : Subvention (85.827 euros), avenant n° 4 à l'association Archipelia (20^e) pour le multi-accueil (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 07 : Subvention (397.734 euros), avenants n° 4 à l'Association des Parents d'Élèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 08 : Subventions (2.202.027 euros), avenants n° 4 à l'association ENFANT PRÉSENT (20^e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 34 : Subvention (96.219 euros) et avenant n° 4 avec l'association Galipette (20^e) pour sa crèche parentale (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 62 : Subvention (422.791 euros) avenant n° 4 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20^e) pour l'établissement multi-accueil St Fargeau (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 76 : Subvention (390.950 euros) et avenants n°4, n°3 et n°1 avec l'association La Planète des Enfants (14^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 101 : Subvention de 199.301 euros et avenant n°4 avec la Fondation CASIP COJASOR pour sa halte-garderie (20^e). M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 106 : Renforcer les liens parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles et favoriser les échanges entre pairs - Subventions (142.500 euros) à 6 associations. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 107 : Accompagnement des séparations - Subventions (159.500 euros) à neuf associations et signature de huit conventions annuelles et un avenant à convention pour leurs activités de médiation familiale. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 109 : Renforcer le lien parents-enfants par des activités partagées, ludiques et intergénérationnelles - Subventions (151.300 euros) à neuf associations. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 120 : Subventions (842.801 euros), avenants n° 4 avec l'association Gan Menahem (18^e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DFPE 138 : Subventions (438.322 euros), avenants n° 1 et n°4 à l'Association des Cités Caritas (20^e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance. M. Lyes BOUHDIDA-LASSERRE rapporteur.

2020 DU 58 : APUI "Réinventer Paris" - site 205 avenue Gambetta (20^e) - signature d'un avenant n°2 à la promesse de vente. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2020 DAE 141 : Marchés de quartier – Covid-19 – Indemnisation des délégataires de service public, gestionnaires des marchés - Provision sur indemnité. Mme Carine EKON rapporteure.

2020 DJS 61 : Subventions (35.300 euros) à 20 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e). M. Epany EPARA EPARA, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2020 DJS 134 : Subventions (49.450 euros) à 26 associations sportives locales (Paris centre, 5^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e). M. Epany EPARA EPARA rapporteur.

2020 DDCT 13 : Subventions (110.000 euros) à cinq associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre du Budget Participatif 2020. Mme Annie GAFFORELLI, M. Maxime SAUVAGE rapporteurs.

2020 DAE 107 : Arc Innovation - Cité Bonnier (20^e) - Subvention (1.468.032 euros) et convention avec Paris Habitat pour l'implantation d'un pôle du « Fabriquer à Paris » et d'une « Fabrique de la Danse ». Mme Alexandra JARDIN rapporteure.

2020 DASES 135 : Subventions (1.322.068 euros), avenants aux conventions pluriannuelles uniques de la Ville de Paris avec 13 espaces de proximité et conventions d'investissement. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2020 DDCT 28 : Subventions de fonctionnement (362.000 euros) à 131 associations pour le financement de 155 projets dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 2^{ème} enveloppe). M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2020 DDCT 38 : Subventions de fonctionnement (361.350 euros) à 55 associations pour le financement de 63 projets dans les quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

2020 DDCT 40 : Subventions d'investissement et budget participatif (394.290 euros) à 18 associations situées en quartiers populaires. M. Maxime SAUVAGE rapporteur.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

M. PLIEZ

Nous allons donc maintenant pouvoir passer à l'examen des vœux. Le premier vœu concerne les locations touristiques dans le quartier de la Réunion sur proposition de Danielle SIMONNET et de Laurent SOREL.

V20-2020-092 : Vœu relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion, sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel

Mme SIMONNET

Oui, mes chers collègues, vous avez, comme moi, pris connaissance pendant votre campagne municipale de 2^e tour, d'une mobilisation d'habitants, de locataires du quartier de la place de la Réunion situé d'ailleurs au 61, place de la Réunion qui essaient d'alerter sur tous les problèmes posés par le développement d'Airbnb ou des locations touristiques à l'année car on ne sait pas quel est le statut. La situation est la suivante : vous avez un propriétaire d'un immeuble qui est constitué de 11 appartements. Il a déjà consacré deux des appartements pour les transformer en meublés touristiques type Airbnb. Et en cette période où le tourisme n'a pas repris, ces meublés sont pris d'assaut souvent par des personnes qui se disent que c'est l'occasion de faire des grandes fêtes dans une réservation juste pour une nuit. Et parfois, ça se termine en *very bad trip*. Vous imaginez, le pire cauchemar que peuvent avoir les voisins qui supportent ces nuisances-là. En plus des nuisances et des inquiétudes légitimes des voisins, cela pose un véritable problème. On sait que le quartier de la Réunion a bénéficié de pas mal d'articles notamment *The Guardian* qui l'a valorisé comme un des 15 plus beaux quartiers d'Europe, des plus populaires, des plus bohèmes. Et qu'il y a un eu afflux d'attractivité touristique. Donc face aux logiques spéculatives qui touchent le parc privé locatif, des propriétaires peuvent se dire : « Finalement, on peut se faire beaucoup plus d'argent en louant via des Airbnb ou même en meublé touristique à l'année. » Donc c'est un problème qu'il faut regarder très sérieusement. Ce que je souhaiterais attirer votre attention sur ce vœu, c'est que soit il s'agit du Airbnb et il faut qu'on soit exigeant sur les contrôles de la Ville du respect du nombre de nuitée et des contraintes d'Airbnb. Il faut aussi interpeller la préfecture de police et le commissariat du 20^e sur le respect des locataires. Il faut savoir que lorsqu'il y a un soir, une nuit qui s'est très mal passée, ils avaient beau avoir appelé le commissariat, le commissariat n'était pas venu, il s'en est excusé par la suite. Ils ont eu d'autres contacts plus positifs, fort heureusement, grâce à leur mobilisation. Et deuxième volet du problème, s'il ne s'agit pas de Airbnb mais de meublés touristiques à l'année, il va falloir qu'on creuse le sujet parce que c'est la Ville qui donne son accord, son feu vert pour le changement d'usage pour qu'un appartement meublé soit transformé et devienne un local commercial, un meublé touristique à l'année. Moi, je pense qu'il y a un vrai débat pour votre équipe de majorité qui est de demander à l'hôtel de ville que vous soyez sollicités avant pour avis, avant que la Ville ne décide de transformer l'usage des appartements, parce que sinon, on va laisser nos quartiers se transformer en touristification et c'est un véritable problème. Aussi, sachez, mais je ne rentre pas plus dans le détail même si c'est un sujet qui me passionne, que la Ville devrait instaurer un moratoire sur les droits de compensation parce qu'un propriétaire privé, pour transformer son appartement en meublé touristique à l'année, il doit payer sur un marché de droit de compensation qui est aussi

absurde que le marché des droits à polluer pour quelque part s'engager à ce que d'autres fassent une démarche de compensation inverse. C'est ce que font les bailleurs de la Ville quand ils transforment des bureaux en logement. À ce moment-là, ils gagnent des droits de compensation. Mais l'hypocrisie là-dedans, c'est que les bailleurs sociaux de la Ville vont, lorsqu'ils transforment des bureaux en logements, vendre leur droit de commercialité pour avoir des entrées financières et du coup, cautionner le fait que se développent des locaux touristiques à l'année. Voilà les différents sujets que je souhaite aborder. Désolée d'avoir été longue parce que ce sujet me passionne. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Alors je crois que sur le même sujet, l'Exécutif avait également un vœu, donc je propose de prendre la parole pour voir si nous votons deux fois ou si nous pouvons fondre les vœux.

M. CHEVANDIER

Alors moi, je pensais peut-être dans un premier temps intervenir sur le vœu proposé par Mme SIMONNET et peut-être ensuite présenter le nôtre même s'il y a des convergences. Je voudrais remercier Danielle SIMONNET et Laurent SOREL d'avoir déposé ce vœu et de nous permettre de débattre rapidement de ce sujet qui est essentiel pour la vitalité de nos quartiers. J'aimerais souligner un certain nombre de points de convergence qui se retrouvent entre la position qui peut être la nôtre dans la majorité et au sein de la majorité de l'hôtel de ville et certains points soulignés par Mme SIMONNET dans ce vœu, notamment elle rappelle évidemment l'engagement constant de la ville de Paris sur ce sujet. Pour autant, moi, je proposerai qu'on vote contre ce vœu dans un premier temps pour deux raisons. D'abord, sur la question du droit de compensation. C'est évidemment une pratique qu'il faudra interroger avec le temps. Pour autant, aujourd'hui, elle reste une ressource importante des bailleurs sociaux, qui pâtissent des conséquences financières pour eux de la loi Elan, qui pâtissent des conséquences financières de la diminution des APL et qui ont besoin encore d'un certain nombre de ces ressources, notamment pour continuer de faire des travaux d'isolation, d'amélioration de l'habitat, etc. Et du coup, la demande de moratoire sur les droits de compensation me semble aujourd'hui précipitée. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point sur la question des contrôles, vous demandez à ce que la Ville fasse ces contrôles ou en tout cas que la Mairie du 20^e, le Maire du 20^e demande à l'administration parisienne d'effectuer ces contrôles. C'est une compétence de police, de l'État, du Préfet de police et non pas de la Mairie. Donc on ne peut pas demander à la Maire de faire ces contrôles. En revanche, l'adjoint à la Maire de Paris, Ian BROSSAT, a déjà saisi à plusieurs reprises le Préfet de police et le ministre en charge du logement, sans réponse à ce stade. Donc c'est pour ces raisons-là qu'il me semblait important que la majorité, ou enfin le groupe auquel j'appartiens vote contre ce vœu. Pour autant, vu qu'il y a un certain nombre de convergences, je ne sais pas si je le propose maintenant ou si on en débat dans un second temps.

M. PLIEZ

Il y a d'autres prises de parole. Donc peut-être revenir au deuxième vœu. M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Merci, Monsieur le Maire. Sur ce débat qui est un débat extrêmement important, à la fois, je voudrais rappeler ici son aspect sur les questions de logement, et évidemment, son aspect sur les questions de tourisme qui sont des questions qui m'intéressent et me passionnent au plus haut point, comme vous le savez, et qui sont des questions importantes pour cette ville. Et notamment par rapport au cas d'espèce qu'on a place de la Réunion pour deux aspects : le premier qui est qu'effectivement, on se retrouve avec du Airbnb par rapport à un quartier qui a, entre guillemets, subi son attractivité parce que c'est un quartier attractif. Ça a été rappelé par rapport au fait qu'il y a eu des articles dans les journaux, dans le *Guardian* notamment et du coup qui attirent immédiatement Airbnb. Il y a un deuxième sujet quand même, c'est que la nature de ce qui se passe dans cette résidence, c'est une nature aussi festive puisque vous le savez que c'est régulièrement des fêtes qui sont organisées. Or, c'est un autre sujet aujourd'hui qui est qu'effectivement, les boîtes de nuit sont fermées pour des raisons sanitaires, mais ce n'est pas pour ça que les locations de Airbnb doivent se transformer en boîte de nuit. Ce qu'on préconise et ce qu'on développe beaucoup au niveau de la Ville, c'est de faire du plein air. C'est à cet endroit-là que les choses peuvent se passer et peuvent se dérouler. Donc pas un détournement de location. Et puis la troisième chose, je voudrais aussi rappeler que, vous l'avez

vu, ça a été redit par Ian BROSSAT notamment et ça avait été annoncé par la Maire de Paris pendant sa campagne, on va faire un référendum sur la question des Airbnb qui aura lieu dans le dernier trimestre de l'année 2020, non pas pour interdire Airbnb, parce que ce n'est pas le sujet. De toute manière, je pense qu'on n'en aurait pas les moyens. Mais pour contraindre la puissance publique et l'État à ce qu'on puisse baisser le nombre de nuitées sur la question d'Airbnb, c'est-à-dire que plutôt que d'avoir aujourd'hui 120 nuitées, on puisse baisser à une trentaine de nuitées, ce qui correspond à une utilisation normale et rationnelle d'Airbnb qui revient à ce que pourrait être potentiellement Airbnb, c'est-à-dire l'idée qu'on loue son appartement pendant ses vacances et non pas on achète des appartements à tire-larigot à Paris pour en faire une exploitation ou pour se faire un revenu et on fait de la spéculation sur la question d'Airbnb. Je n'interviens pas sur la question des vœux, y compris parce que je n'ai pas eu le temps de lire le vœu de Mme SIMONNET. Mais par contre, pour rappeler ces éléments-là et notamment sur le fait qu'au niveau de la Mairie centrale, et en tant qu'adjoint sur les questions de tourisme, c'est une préoccupation majeure et forte. Encore une fois, le référendum va être l'occasion puisqu'on n'en a pas la possibilité, nous, d'agir sur le plan juridique mais de contraindre l'État, on ne le fera pas qu'à Paris, on veut le faire dans d'autres grandes municipalités, d'autres métropoles et de contraindre l'État à légiférer sur cette question et à appuyer sur la tête de Airbnb qu'il ne peut pas continuer à développer à la fois un problème sur les questions de logement et aussi un tourisme qui ne correspond absolument pas au tourisme qu'on veut développer à Paris, c'est-à-dire un tourisme durable et respectueux des habitants.

M. PLIEZ

Merci. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui, merci, Monsieur le Maire. Le groupe écologiste a lu les deux vœux et votera les deux vœux puisque le vœu de l'Exécutif est trop réducteur par rapport à la problématique qui a été portée par Mme SIMONNET qui va bien sûr au-delà du local, donc de la place de la Réunion en évoquant une problématique nouvelle. Alors sur Airbnb, il n'y a pas débat entre nous, droite comme gauche, on est assez d'accord sur la réduction d'Airbnb sur l'ensemble de Paris, et notamment dans nos quartiers. Mais aujourd'hui, il y a un détournement du dispositif à travers les meublés touristiques. Alors c'est quoi les meublés touristiques ? En fait, c'est un détournement des locaux professionnels. Alors c'est beaucoup plus important dans le centre de Paris mais ça commence aussi à arriver dans le 20^e arrondissement. Des locaux qui au départ étaient pour une boulangerie, pour vendre des vêtements sont transformés en meublés touristiques. Ça veut dire que ce sont des appartements mais ils n'ont pas le statut d'appartement. Donc ils passent à côté d'énormément d'impôts et surtout ils passent dans le calcul des nombres de nuitées Airbnb puisque ce n'est pas des logements. Ce sont des locaux professionnels. Donc ce détournement du dispositif est très gênant et très inquiétant. Donc il faut le combattre. C'est important de bien dissocier la problématique. Elle rajoute un autre élément sur la question des droits de commercialité liés aux transformations des locaux, c'est quelque chose de très gênant. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce qu'a dit M. CHEVANDIER sur la défense de cela. C'est une manière détournée pour les bailleurs sociaux de se financer et de sortir de leur activité première qui est quand même d'héberger les gens, de trouver des logements aux gens et de trouver des locaux pour les activités professionnelles. D'ailleurs, les chiffres qui sont indiqués sont là. Il y a une telle inégalité que ça varie entre 2 600 € le m² et 450 € le m². Il y a une sorte de marché entre les bailleurs qui n'est pas du tout connu, qui n'est pas du tout rendu public. Donc en fonction bien sûr de la pression immobilière ou pas, le droit de commercialité augmente ou pas. Il faut à tout prix réguler ce marché. Est-ce que c'est le moratoire ou pas ? Je ne sais pas. Mais en tout cas, comme ce n'est pas dans le délibéré, c'est uniquement dans les attendus, dans les considérants, donc ça ne pose pas de problème. On verra ce débat à un autre moment. Mais en tout cas, il y a un problème sur ce marché de compensation qu'il faudra, à un moment, aborder et que les bailleurs sociaux reviennent à leur activité principale, ne pas faire de l'argent sur le dos des habitants, qu'ils soient soit locataires, soit en activité professionnelle.

M. PLIEZ

Merci. M. BAUDRIER.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais remercier tous les oratrices, les orateurs de s'exprimer sur ce vœu, et Mme SIMONNET, la remercier d'avoir mis à l'ordre du jour cette question importante. On a été nombreux à signer la pétition des locataires et habitants du 61, place de la Réunion, qui est un lieu emblématique, rappelons-le, où a été créée l'association Droit au logement. Donc c'est un beau symbole qu'il y ait une mobilisation populaire dans ce lieu du 20^e arrondissement. Et espérons que ça portera ses fruits. Nous, nous partageons l'esprit du vœu présenté par Danielle SIMONNET. Nous entendons les remarques de Thomas CHEVANDIER sur les considérations techniques suite aux affaires de compensation. C'est pour ça, nous nous abstenons. Nous voterons le vœu de l'Exécutif. Et je voudrais insister au nom des élus communistes sur le fait que c'est vraiment le rapport de force qui permettra de gagner parce que sans législation au niveau de l'État, sans intervention à l'Assemblée nationale, nous ne gagnerons pas cette bataille vis-à-vis des Airbnb. Pour cela, les mobilisations locales des habitants comme ceux du 61, place de la Réunion sont absolument essentielles. Plus elles seront nombreuses, plus nous pourrons les soutenir. Et le vote d'un vœu aujourd'hui sera un élément. Et mieux ce sera. Parce que c'est comme ça qu'on gagnera et elles sont malheureusement trop peu nombreuses et soutenons-les surtout. C'est un trésor important pour nous d'avoir ces luttes. Bien entendu, il y a aussi la mobilisation que pourra apporter le référendum. Et dans notre esprit, ça doit être pour nous, parce que nous ne gagnerons la bataille du logement qu'en gagnant la bataille contre les meublés touristiques. Je pense que pour le mois de novembre, il est important qu'à l'occasion du débat que nous avons ici, que nous échangions sur le fait que cette bataille du référendum doit être une bataille massive pour l'ensemble de notre équipe municipale. Je pense que nous serons très nombreux sur beaucoup de bancs à partager les attendus de ce référendum. Nous invitons à ce qu'il y ait une mobilisation très importante pour qu'on ait des dizaines de milliers de signataires parce que ce référendum du mois de novembre sera vraiment l'occasion d'une bataille essentielle. Et si nous ne la gagnons pas, si nous ne réussissons pas à avoir ces 300, 500, 700 000 signataires à l'échelle parisienne, il faut que nous soyons ambitieux, nous ne gagnerons la bataille. Rappelons-nous que la première difficulté des Parisiennes et des Parisiens et des habitants du 20^e, c'est le logement. D'ailleurs, notre groupe a proposé un vœu au Conseil de Paris sur la taxation des meublés touristiques, la taxation des logements vacants, la création d'une taxe sur les bureaux vacants qui vont dans le même sens de la lutte pour le logement, le droit au logement, la baisse des prix de logements et contre Airbnb.

M. PLIEZ

Merci. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, explication de vote. Je voterai le vœu de l'Exécutif mais je maintiendrai le mien, parce que le vœu de l'Exécutif se limite à interpellier le Préfet pour qu'il communique à la Ville les mesures qu'il entend mettre en œuvre pour limiter les abus liés aux locations de courte durée et de meublés touristiques. C'est-à-dire que le vœu de l'Exécutif en fait se limite à la problématique en fait d'insécurité quand on a grosso modo des fêtards qui détournent l'usage de Airbnb. Parce que le contrôle, les autres aspects problématiques ne dépendent pas de la préfecture de police. Moi, ce que j'aurais aimé parce que je sais que vous êtes en lien et que M. Ian BROSSAT a pu intervenir et rencontrer le collectif, avez-vous eu des précisions pour savoir si ces deux appartements sont loués via les plateformes Airbnb ou si ces deux appartements ont eu un changement d'usage, appartement à l'usage... local commercial pour meublé touristique à l'année. Parce que c'est la ville de Paris qui accorde ces autorisations. Je pense que c'est important. On a le droit de savoir en tant qu' élu et les habitants ont le droit de savoir en tant qu'habitant. Pour ma part, je maintiendrai ce vœu parce qu'il pose un parallèle de manière plus globale. Je me réjouis néanmoins que la ville de Paris s'engage sur la question de l'usage du référendum. Parce que la mandature précédente, sur les problématiques de logement, à plus d'une reprise, j'ai proposé que la Ville use du référendum dans le rapport de force avec le gouvernement. Par exemple, pour reprendre la compétence en matière d'application de la loi de réquisition ou pour reprendre la compétence dans le cadre de l'encadrement des loyers pour que ce soit la Ville qui fixe le loyer de référence et puisse engager une baisse des loyers, j'estime néanmoins qu'il ne faut pas être hypocrite. Vous ne pouvez pas dire : « On va engager un bras de fer sur le Airbnb. » et la question de la transformation de l'usage des appartements dans le parc locatif privé en locaux commerciaux pour faire du tourisme à l'année, pas à 120 nuitées, parce que là, ils ne sont pas limités, ni à 120 nuitées, ni

demain, si vous gagnez, à 30 nuitées. Et c'est d'ailleurs le nombre de nuitée que la France insoumise avait défendu par amendement à l'Assemblée nationale. Non, là, avec le changement d'usage, c'est toute l'année : 365 jours par an. Donc est-ce que oui ou non, on met un bras de fer où on dit : « Non, la ville, elle doit arrêter d'octroyer ces changements d'usage. » ? C'est le débat, je pense, on l'aura à d'autres conseils. Je vous remercie.

M. PLIEZ

D'abord, merci d'avoir effectivement lancé ce débat entre nous. Je vais, pour répondre, précisément, sur la place de la Réunion, sur les logements dont nous parlons ce soir, il n'y a pas eu de changement d'usage. C'est bien la difficulté que nous avons avec Ian BROSSAT quand nous y avons été, effectivement, il n'y avait pas de changement d'usage. Ça laisse ouvert le débat sur la suite et sur d'autres lieux. Mais en tout cas, pour cette situation-là, non. Alors je vous propose, puisque le vœu est maintenu, de voter sur ce premier vœu. Nous présenterons ensuite le vœu de l'Exécutif.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2020-093 : Vœu relatif aux locations touristiques dans le quartier de la Réunion, sur proposition de l'Exécutif.

M. CHEVANDIER

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit, tout en affirmant l'opposition et la volonté politique forte de lutter contre le développement des meublés touristiques de longue ou de courte durée, de rappeler la nécessité d'encadrer leur usage, et revenir évidemment sur le référendum qui aura lieu à la rentrée, à un moment de délibération collective sur ces sujets-là, qui sera essentiel et qui clôturera le débat à ce moment-là.

M. PLIEZ

Bien. Je pense qu'on a fait le tour.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Vœu relatif à l'Hôtel Moderne et aux droits des locataires affectés par le Samu social de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et de Laurent Sorel.

V20-2020-094 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'Hôtel Moderne et au respect des droits des locataires.

Mme SIMONNET

Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voudrais commencer par vous remercier de vous être rendu hier, à ma connaissance, à l'Hôtel Moderne qui est situé au 57, rue de la Réunion et j'espère que les choses vont enfin évoluer positivement. En tous les cas, c'est les signes qui sont envoyés. Alors pour vous resituer la situation, toujours on reste sur la place de la Réunion. On est vraiment deux pâtés de maison à côté, au numéro 57, rue de la Réunion. Vous avez des locataires d'un hôtel qui s'appelle l'Hôtel Moderne, qui n'a de moderne que son nom. En fait, ces locataires généralement sont des personnes reconnues de DALO, Droit au logement opposable. Ils sont affectés dans cet hôtel par le biais de la préfecture et par le biais du Samu social. Et j'ai été, moi, contactée par trois de ces locataires qui n'en pouvaient plus en fait des dysfonctionnements qu'il peut y avoir au niveau de cet hôtel. Alors ils sont d'ordre différent. Ça peut le problème des nuisibles : punaises de lit, souris, rats. C'est également un problème en fait surtout le plus important, ce n'est pas tant les manques de travaux qui devraient être nécessaires pour rénover cet hôtel, non pas qu'ils ne soient pas nécessaires, mais je pense que le plus compliqué pour les locataires dans cet hôtel, c'est la pression permanente de l'hôtelier qui cherche, par exemple, à économiser ses factures d'électricité. Il faut vous rendre compte que, pendant le confinement vous avez 60 personnes qui ont été là 24h/24. Et la réaction du gérant, c'est d'essayer de, excusez-moi, je n'ai pas les bons termes, je suis nulle en électricité, mais de changer les fusibles pour diminuer sa facture d'électricité et venait pour vérifier chambre par chambre à n'importe quelle heure du jour, non pas à n'importe quelle heure du jour, mais tôt le matin, par exemple, en brisant le droit minimum à l'intimité des locataires, vérifier s'ils n'avaient

pas une bouilloire alors qu'ils sont tout à fait dans le droit d'avoir une bouilloire, une cafetière, un sèche-cheveux ou un fer à repasser dans leur chambre. Ce n'est pas parce qu'on est pauvre qu'on est affecté par le Samu social ou la préfecture de Paris dans un hôtel qu'on n'a pas le droit au respect et à la dignité. Et la pression et le comportement de l'hôtelier, qui sans doute pourraient être qualifiés de harcèlement moral dans le cadre d'une procédure judiciaire, sont intolérables, inacceptables. Sauf que le problème, c'est que les locataires qui se sont plaints au sein du Samu social des différents dysfonctionnements graves dont ils étaient victimes, a accentué la pression en fait du gérant à leur rencontre. Et la réaction du Samu social a été d'abord, pour une des locataires, de changer son orientation et de l'affecter à un autre hôtel. Et le Samu social a failli faire de même pour un deuxième locataire. Alors là, fort heureusement, les choses, après mes courriers et l'intervention de Monsieur le Maire et aussi et surtout l'intervention à la fois de la fondation Abbé Pierre et du collectif CAL, collectif action logement, qui suivent certains de ces locataires, fait qu'a priori, les choses vont changer dans la gestion du Samu social qui ne peut pas... ce n'est pas acceptable que le Samu social, en situation de conflit de locataire avec le gérant, finalement déplace le locataire. Ce n'est pas ça la résolution d'un conflit. Donc j'espère que les choses vont s'améliorer. Mais il faut exiger des gérants d'hôtel qu'ils respectent la charte pour laquelle ils s'engagent auprès du Samu social. Et je pense qu'il y a des visites et des contrôles de l'ensemble des hôtels meublés qui doivent être effectués, pas simplement sur la question, entre guillemets, du bâti et des conditions d'hygiène, mais aussi sur le fonctionnement des gérants. Il faudrait aussi voir avec nos permanences d'accès aux droits, avec aussi les associations que le droit des locataires et leur dignité soient bien défendus et que les gérants comprennent que dans cet arrondissement, les élus, les associations ne tolèrent pas que des directeurs d'hôtel se prennent comme ça pour tout pouvoir sur les locataires. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Je crois qu'Antoine ALIBERT a souhaité réagir.

M. ALIBERT

Je vais présenter le vœu de l'Exécutif du coup. En premier lieu, il faut appeler un chat un chat. Et je suis d'accord avec Danielle SIMONNET. On a à faire à un marchand de sommeil en l'occurrence. Pour autant, le vœu de l'Exécutif permet de faire le point sur plusieurs des problèmes que Mme SIMONNET vient de citer et qui étaient exposés dans son vœu sur plusieurs éléments et incidents qui se sont passés. Ce qu'il faut dire par ailleurs peut-être en introduction de la présentation de ce vœu, c'est que la Mairie n'est malheureusement pas décisionnaire dans l'affaire. Ces personnes ont été placées par la préfecture de police et logées par le Samu social, mais que cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas intervenir par ailleurs et que bien entendu collectivement, on a à cœur de défendre le droit des locataires, quelle que soit leur situation de logement et de placement. Sur les incidents que vous listez, Mme SIMONNET, peut-être pour faire un peu le point par rapport à ce que vous citez dans votre vœu. Il y a effectivement eu un incident en mars dernier avec de la fumée qui s'est dégagée, de grande quantité, mais ce n'était pas un incendie. C'est quand ils ont essayé de redémarrer la chaudière, il manquait de fioul et c'est ce qui a provoqué ce dégagement de fumée. Mais il n'y a pas eu de départ d'incendie dans l'hôtel à proprement parler. Pour autant, le bureau des hôtels et foyers du Samu social est venu, le 29 juin, vérifier les conditions de sécurité et notamment des alarmes incendie pour répondre aux sentiments d'insécurité des locataires. Et après ce passage, tout a été déclaré conforme par rapport à ce qui est attendu dans ce genre d'hôtel. Et enfin, il y a eu une visite de contrôle du Pôle d'hébergement et réservation hôtelière le 30 juin dernier par le Samu social pour vérifier les différentes entorses que vous listez quant à la charte relative à la qualité des prestations hôtelières. Et là, effectivement, il y a eu plusieurs problèmes qui ont été relevés par le PHRH : la présence notamment de nuisibles dans quatre chambres différentes et depuis, une société de désinsectisation a été contactée pour intervenir. Par ailleurs, le réglage de l'électricité qui a effectivement été bloqué à l'initiative de l'hôtelier a été rétabli le plus rapidement possible pour que les personnes puissent utiliser leur appareil électronique. C'est sûr que dans les conditions du confinement, ça a pris trop de temps. Mais en tout cas, la situation a été rétablie. Et par ailleurs, il y avait également un problème d'eau chaude dont le débit avait été coupé. Et là, un second ballon d'eau chaude a été installé pour pouvoir assurer un débit plus régulier et un accès à l'eau chaude tout au long de la journée dans la plupart des chambres de l'hôtel. Donc vous l'aurez vu, il y a quand même pas mal de choses qui ont été faites, même si c'est arrivé trop tard et qu'on ne peut pas s'en satisfaire. C'est l'objet de ce vœu de le préciser. Par ailleurs, il y a eu une visite, un contrôle d'hygiène qui a eu lieu le 9 juillet dernier. Mais la Mairie n'a pas connaissance de ses résultats. Donc on suit le

sujet et on y veillera. Et enfin, comme je vous le disais au début, nous sommes forcément attachés tout comme vous au respect des droits des locataires, et c'est pour ça qu'on vous propose plusieurs attendus dans le vœu de l'Exécutif qui est soumis. Naturellement, de faire en sorte que la préfecture, le Samu social et l'hôtel collaborent en lien avec la Mairie pour faire respecter les droits des locataires, notamment au regard des conditions d'hygiène, que soit rappelé au propriétaire, et c'est un point que je n'ai pas abordé mais que vous soulignez et qui est prépondérant, ses obligations légales et notamment que certaines des accusations qui lui sont faites sont pénalement répréhensibles. Je pense notamment à certains propos rapportés qui seraient du racisme caractérisé. Et ça, ça lui sera rappelé bien entendu. Et enfin, qu'une réunion de travail soit organisée avec les services sociaux compétents. Vous parlez du PAD mais il y en a d'autres qui pourraient intervenir pour aller vers le relogement. Et enfin, c'est la mère des batailles, c'est qu'on construise, en tout cas, qu'on offre plus de logements sociaux dans cet arrondissement parce que c'est aussi le cœur du problème. Donc c'est le vœu de l'Exécutif qui est présenté.

M. PLIEZ

Bien. Je vous redonne la parole, Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Écoutez, je remercie d'abord l'Exécutif pour le suivi sur le dossier et puis la rédaction de ce vœu de l'Exécutif. Je retirerai mon vœu au profit du vœu de l'Exécutif. Comme quoi c'est vraiment une nouvelle mandature bien différente de celle des autres. Je tiens juste à vous préciser concrètement, attention ce gérant pipote beaucoup. En clair, l'électricité était censée avoir été rétablie avec la même amplitude légale et dès le lendemain, c'est les locataires qui m'ont informée dès aujourd'hui, le propriétaire aurait à nouveau rebidouillé, qu'il va falloir suivre très attentivement parce que bien souvent vous avez un décalage entre ce que vous pouvez observer pendant une visite bien encadrée, parfois un peu trop fléchée, parce que quand les services techniques de la ville de Paris sont allés faire le contrôle de l'établissement, le gérant s'est bien gardé de leur montrer justement la chambre qu'il venait d'avoir fait refaire et non pas les autres chambres bien plus anciennes et problématiques. C'est souvent comme ça. Néanmoins, j'apprécie l'engagement de l'Exécutif à travers ce vœu avec la ferme volonté et détermination des uns et des autres à continuer à suivre cette bataille pour la défense des droits des locataires dans les hôtels meublés. Je vous remercie.

Le vœu de Mme SIMONNET est retiré.

M. PLIEZ

Merci. Je crois qu'il y avait une prise de parole.

Mme TRACHEZ

Monsieur le Maire, mes chers confrères, mes chers collègues. Je voudrais d'abord profiter de cette occasion pour vous faire de mon enthousiasme à porter, durant cette mandature, la délégation de l'accès aux droits et je remercie Mme SIMONNET avec ce vœu de nous permettre d'apporter des précisions et également dans le cadre du vœu qui est présenté par l'Exécutif. D'abord, je voudrais effectivement assurer le fait que la Mairie du 20^e, bien que n'étant pas effectivement gestionnaire, etc. s'impliquera fortement de façon à assurer les droits fondamentaux de ces occupants à la fois pour un logement décent mais également pour le droit à la dignité de chacun de vivre dans des conditions décentes et ce, quels que soient ses revenus. Tout d'abord, nous souhaitons garantir la protection des droits de ces locataires de tous les hôtels et pas seulement l'Hôtel Moderne, c'est une bonne entrée en matière cet Hôtel Moderne. Mais je pense que c'est important effectivement de pouvoir s'assurer que ces hôtels situés dans le 20^e, quelle que soit la structure qui est en charge de l'hébergement, assurent ces droits. Pour cela, nous proposons de faire un travail en lien avec le point d'accès aux droits, mais pas seulement, mais aussi avec tous les autres acteurs de l'accès aux droits dans l'arrondissement pour garantir un accompagnement de ces locataires dans la défense de leurs droits parce qu'on se rend compte qu'effectivement, la difficulté quand on se trouve en situation de précarité, c'est qu'on n'est pas forcément correctement accompagné dans la défense de ses droits. Et l'ambition de cette mandature en matière d'accès aux droits en particulier, ce sera de favoriser d'ailleurs « l'aller vers ». C'est-à-dire ne pas attendre que les gens en difficulté viennent vers les associations, le point

d'accès aux droits, etc. mais de faire la démarche d'aller à leur rencontre. Et ça, ce sera l'occasion d'ailleurs d'une réunion entre les locataires de l'Hôtel Moderne et le point d'accès aux droits et les associations qui pourraient être en charge mais aussi c'est l'aller vers des élus vers ces populations. Et c'est pourquoi, Monsieur le Maire a déjà fait une visite, mais l'adjoint aux affaires sociales qui est Antoine ALIBERT et moi-même pour l'accès aux droits, nous proposons d'aller faire une visite non préparée, comme vous le mentionnez, pour ne pas qu'on soit dans un cadre trop strict et trop anticipé dans les prochaines semaines, une fois que nous aurons reçu puisqu'il y a un rapport que nous attendons sur les contrôles des services d'hygiène, nous n'avons pas encore les conclusions. Et dès que nous les aurons, nous organiserons une visite impromptue.

M. PLIEZ

Merci. Sans autre prise de parole, je vous propose de passer au vote.

Après consultation des membres, le vœu de l'Exécutif est adopté.

M. PLIEZ

On verra dans les détails mais je demanderai à Antoine ALIBERT, adjoint aux solidarités, de mettre en place une commission de suivi des hôtels sociaux de l'arrondissement à laquelle on pourrait associer par exemple, la fondation Abbé PIERRE et le Samu social qui est quand même le principal pourvoyeur. Appel au volontariat pour les gens qui souhaitent y participer. Je pense que naturellement Hélène et Thomas y ont toute leur place, mais on peut élargir évidemment.

V20-2020-095 : Vœu de l'Exécutif relatif à l'achat par la Ville de Paris de la Flèche d'Or.

Mme PRIMET

Alors c'est aussi une discussion qu'on a depuis longtemps. La Flèche d'Or fait partie des lieux emblématiques de l'arrondissement. Et vous savez que, je ne sais pas si je vais refaire tout l'historique, pour l'historique récent, nous avons après le rachat de Keys Asset Management, il y avait eu une occupation des lieux qui s'était mal finie et qui nous avait mobilisés pour demander à ce que le lieu puisse reprendre une vocation culturelle et qu'il puisse avoir une occupation temporaire en attendant la suite. Donc cette occupation temporaire aurait dû avoir lieu dès le mois de mars mais à cause de la pandémie, bien sûr, elle a été reculée. Et donc normalement, la convention devrait être signée bientôt et le collectif prend sa place et commencer à occuper le lieu dès le mois d'août. Et puis cette occupation, on la voyait comme quelque chose qui a vocation à être pérennisé. Mais on avait la difficulté de savoir comment pouvoir, puisque nous ne l'avions pas préempté précédemment, comment obtenir ce lieu. Mais apparemment, le propriétaire serait d'accord pour le vendre. Et grâce à un amendement qui avait été posé par Nathalie MAQUOI et Frédéric HOCQUARD au Conseil de Paris pour le groupe Générations, nous avons donc 10 millions qui sont inscrits au budget pour préempter des lieux culturels. Hier, j'ai vu que dans le 18^e, le Lavoisier Moderne a été préempté, donc sauvé. C'est la première bonne nouvelle. J'espère que la deuxième bonne nouvelle sera que nous puissions racheter la Flèche d'Or. Donc c'est ce que demande le vœu, que la Ville fasse une offre d'achat de la Flèche d'Or au propriétaire Keys Asset Management et que nous profitions de l'occupation temporaire pour aller au plus vite et établir un diagnostic du lieu pour avancer pour la suite, l'occupation des lieux.

M. PLIEZ

Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Frédéric HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Oui, alors moi, sur ce vœu-là, évidemment que je vais soutenir, qu'on va soutenir avec force. Et d'abord, saluer que nous puissions faire une offre d'achat. Raphaëlle PRIMET a rappelé le combat qui a été celui-là. Rappeler aussi que ça a été le combat des habitants puisque le fait qu'on ait pu faire une occupation temporaire et qu'on ait pu discuter avec le propriétaire d'une occupation temporaire, c'est aussi parce qu'à un moment donné, le lieu a été occupé de manière illégale par les habitants et qu'on a pu discuter du coup avec les habitants, avec le propriétaire pour essayer de trouver une

solution qui ne soit évidemment pas l'occupation illégale, mais qui soit une solution qui soit viable. C'était dans un premier temps, une occupation temporaire sur un certain nombre de mois. Ça, c'était la première possibilité. Et puis je dois dire que, je ne sais pas si c'est un effet bénéfique de la crise économique dans laquelle nous allons être, mais le propriétaire qui est une foncière qui achète beaucoup d'immobilier, visiblement, est dans une situation économique plus compliquée, qui fait que de cet achat qui était un achat très récent, puisqu'il l'avait racheté il y a deux ans, de mémoire, souhaite s'en séparer, donc souhaite que la Ville puisse lui faire une proposition d'achat. Donc tant mieux, parce qu'il y avait eu des loupés dans cette affaire, si vous vous rappelez, notamment sur la question de la préemption, il y a trois ans, quatre ans, de mémoire, où il y avait des demandes qui avaient été faites sur ce sujet. Ça n'avait pas été possible. C'est aussi, ça a été rappelé un combat politique qui a été mené sur cette question qui fait que maintenant à Paris ce type de choses va pouvoir être possible, c'est-à-dire que sur des lieux qui ont une vocation, on va dire, culturelle mais bien au-delà, c'est-à-dire que c'est aussi des lieux qui ont des vocations de ce qu'on appelle des tiers-lieux, ce que dans certain nombre, il y a quelques années, on appelait les nouveaux territoires de l'art. Il y en a eu quelques-uns d'ailleurs célèbres dans cet arrondissement comme Confluences, ça me permet de le citer, qui ne sont plus présents dans le 20^e et qui ont tendance à disparaître de Paris. Ça va permettre qu'on puisse le faire et encore une fois, c'est une conjugaison à la fois d'une volonté de mobilisation politique des élus et aussi d'une mobilisation des habitants, du Conseil de quartier aussi parce que le Conseil de quartier a été associé à l'ensemble du travail qui a été fait là-dessus, et un choix, quand on a fait le choix sur l'occupation temporaire, on l'a fait de manière un peu peut-être nouvelle mais c'est peut-être aussi des formes nouvelles. On parle de beaucoup de mise en place de démocratie participative, de démocratie nouvelle où on avait la Mairie, le propriétaire et le Conseil de quartier, enfin, les habitants qui étaient représentés dont des gens du Conseil de quartier et qui ont été le jury qui a choisi l'occupation temporaire. C'est aussi des formes qui sont des formes tout à fait nouvelles. Sur les occupations temporaires, les autres occupations temporaires qui pourraient se passer dans cette ville, ce n'est pas de cette manière-là que les choses étaient faites. En général, c'était une discussion avec le propriétaire et la Mairie centrale en général avec l'adjoint à l'urbanisme ou les Mairies d'arrondissement. C'était plutôt comme ça que ça se passait. Là, il y a aussi un caractère innovant qui s'est développé à ce moment-là. Je voulais aussi le souligner parce que c'est peut-être aussi des innovations. Je ne sais pas s'il y aura d'autres Flèches d'Or. En tout cas, des innovations qui font qu'au-delà de biens ou d'objets qui sont des objets immobiliers qui se retrouvent sans usage collectif, la Flèche d'Or était quand même fermé depuis trois ans. C'est-à-dire que depuis trois ans, les habitants passaient devant. Il ne se passait rien du tout. À un moment donné, il y a des usages nouveaux, collectifs qui sont trouvés pour ce type de lieu, et là, avec la possibilité pour la municipalité de pouvoir en être garante. Il faudra évidemment réfléchir mais ce n'est pas du tout le sens de mon intervention. Parce que ce n'est pas du tout là-dessus que je voulais intervenir. Je vais plutôt parler du passé et salué ce vœu. Évidemment réfléchir au travail, au rôle si la municipalité acquiert la Flèche d'Or, que la Flèche d'Or jouera, j'espère qu'elle retrouvera tout son lustre et tout le rôle qu'elle jouait pour ceux qui sont dans le quartier depuis un certain nombre d'années, qu'on a pu connaître dans les années, je ne vais pas dire 90, mais 2000. Évidemment, les nuisances sonores en moins.

M. PLIEZ

Merci. Alors Emmanuelle RIVIER.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Alors j'interviens pour une explication de vote de notre groupe écologiste. Nous voterons bien entendu ce vœu puisque nous faisons partie de l'Exécutif. Et nous nous réjouissons tout également de ce projet d'achat de la Flèche d'Or. En effet, nous luttons pour cela depuis longtemps. Nous avons lutté en lien, et ça, c'est très important, avec les habitantes, les habitants et les collectifs de terrain. Et c'est de ce point de vue-là une très belle leçon, une très belle histoire politique, c'est-à-dire qu'une mobilisation dans laquelle les différentes composantes de la gauche et de l'écologie restent unies, et une mobilisation qui ne lâche rien, finit par aboutir. Un vœu ne peut pas faire trois pages. Donc je voudrais tout de même ajouter quelques points qui sont pour nous des points de vigilance importants. Donc la non-privatisation des espaces publics au profit d'entreprise privée, la non-marchandisation. Tout ça n'est pas nouveau, nous l'avons déjà évoqué. L'importance que nous accordons de l'accès à la petite ceinture, y compris pour les personnes à mobilité réduite et de faire attention à ce que l'usage qui sera fait de la Flèche d'Or soit compatible

avec la protection de la petite ceinture. Autre chose, s'agissant du secteur culturel qui est quand même un secteur assez sinistré par les inégalités femme-homme, ce serait bien que le nouveau lieu de la Flèche d'Or soit exemplaire en la matière, et notamment nous pourrions avoir pour volonté de créer une structure exemplaire à la fois en termes de parité de gouvernance mais aussi de programmation. Et peut-être pourrions-nous le faire avec l'appui de l'association HF dont c'est la spécialité. Dernier point, nous tenions aussi beaucoup à insister sur la nécessité que ce lieu culturel soit un lieu de culture populaire. En réfléchissant en termes d'usagers et d'usagères en premier lieu, aux personnes, elles sont malheureusement très nombreuses, qui n'ont pas accès à la culture et peut-être aussi, alors là, c'est vraiment une ouverture, de réfléchir en termes de compensation par rapport à tout ce qui a été fermé effectivement lors de la fermeture du centre d'animation des Amandiers et à tous ceux dont toutes les activités pour les enfants des Amandiers qui étaient pour la plupart en tarif très bas et il n'y a pas d'offre alternative. Peut-être réfléchir à est-ce qu'une possibilité de compensation serait envisageable.

M. PLIEZ

Merci. M. BUSSY.

M. BUSSY

Merci, Monsieur le Maire. Alors en effet, il faut se rappeler que c'est un combat qui a été mené depuis de nombreux mois et de nombreuses années pour que la Flèche d'Or redevienne un site vivant. J'ai le souvenir que pendant cette très longue campagne municipale, on a tous été capables, chacun à son niveau, de manière rassemblée, de se mettre en mouvement pour faire avancer ce sujet-là. De mon point de vue, ce vœu est aussi l'aboutissement de toute cette démarche, de se dire on peut faire des choses. Rien n'est irrévocable. Et si nous sommes capables de penser d'un projet, on pourra peut-être enfin mettre la main sur cet espace qui est expérimentable, est innovant, est un tiers-lieu qui déjà aujourd'hui est capable de proposer de la valeur pour l'ensemble de l'arrondissement et de ses habitants. Je rejoins beaucoup ce qui a été dit sur le fait de connecter ce lieu, pas seulement avec la culture mais aussi avec son environnement proche, donc avec la petite ceinture, puisque c'est le symbole aussi de la reconversion un peu transversale que l'on peut faire d'un lieu tel que celui-ci. Et deuxièmement, avec le quartier Saint Blaise qui jouxte l'endroit et qui peut-être aujourd'hui n'est pas suffisamment intégré à cet espace géographique. Et là, je pense qu'on a nous, un défi, un défi que peut-être on peut résumer avec la gouvernance par les communs, c'est-à-dire comment est-ce qu'on pousse la concertation qui a déjà fortement été menée et qu'on essaie de la préserver ensuite à l'avenir pour faire vivre ce lieu, pas seulement parce que ce sera un bien public ou municipal, mais aussi parce que ce sera le bien d'un quartier qui est enchevêtré, qui est complexe et qui justement peut être un symbole du vivre ensemble.

M. PLIEZ

Merci. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Excellent, cette situation où on va pouvoir sans doute, je l'espère, enfin sauver la Flèche d'Or et la redonner aux habitants et aux habitantes. Mais ce n'est pas fait. D'abord, petit rappel, parce que le grave loupé lors de la mandature précédente, il faut rappeler ce dont il s'agissait. La Maire du 20^e était favorable, avait écrit à l'Exécutif qu'elle souhaitait que la Ville de Paris préempte et l'Exécutif n'a pas préempté. Alors certainement que Madame la Maire du 20^e ne s'est pas non plus donnée les moyens d'organiser un rapport de force, d'impliquer la population. Ce n'était pas dans sa culture. Mais il y a quand même eu d'abord et avant tout, un loupé de la part de l'Exécutif et de la majorité parisienne sur la Flèche d'Or. Et le problème, c'est que quand vous ratez le moment où un bâtiment est en vente, vous pouvez attendre plusieurs années avant que ça se représente. À moins d'avoir recours à l'expropriation, qui pose quand même d'autres débats et d'autres cadres plus compliqués pour pouvoir le faire. Ce n'est pas simple. Là, si j'ai bien compris, il y a une occasion rêvée. Le propriétaire met en vente. Donc il va falloir à tout prix acheter et mettre un rapport de force pour que la Ville soit favorable à cet arbitrage. Donc j'espère que ce vœu sera bien défendu au Conseil de Paris de jeudi et vendredi et que tous les moyens seront, que tous les groupes qui y seront favorables et qu'on ne nous expliquera pas par la suite un rétropédalage, même si évidemment il ne s'agit pas d'acheter à

n'importe quel prix non plus. Mais il va falloir continuer la mobilisation des habitants. Et je souscris à ce qui a pu être dit précédemment. Oui, il ne faut pas en faire un lieu commercial de marchandisation de la culture mais bien un lieu qui puisse être innovant dans le fait que les habitants et les habitantes puissent bien y participer et définir ce qui doit s'y faire, prendre part de manière ambitieuse à l'usage de ce lieu ou au devenir de ce lieu et qu'il est possible de le faire tout en ayant une ambition culturelle à la fois populaire et créative assumée. Donc ce que je regrette même si vous disiez, je ne sais plus qui disait qu'un vœu ne peut pas faire deux, trois pages. Moi, j'ai déjà fait des vœux de trois pages. On fait ce qu'on veut dans un vœu. Mais plein d'autres groupes se sont battus. Nous nous sommes aussi battus dans la mandature précédente à plus d'une reprise par vœux sur le devenir de la Flèche d'Or. Écoutez, je voterai pour ce vœu. Je vous remercie.

M. PLIEZ

Merci. Une autre prise de parole ? Mme HERRERO.

Mme HERRERO

Bonsoir. Chers collègues, je profite de cette première prise de parole pour vous dire ma satisfaction de faire partie de ce nouvel Exécutif et vous redire mon engagement à vos côtés pour notre cher 20^e. Donc très rapidement, je voulais vous informer de l'appel à projets qu'a lancé la SNCF sur un bâtiment situé sur la petite ceinture au numéro 1 de la rue Florian. C'est pour faire le lien avec la Flèche d'Or. Et il se trouve qu'un collectif, Jardivingt, qui réunit tous les jardins partagés du 20^e arrondissement ainsi que d'autres associations comme Veni verdi ou Léo Lagrange ont déjà commencé à produire un très grand jet d'un projet et qui vont avoir besoin tout au long de cette séquence en tout cas pour produire un projet solide. Ils vont avoir donc besoin de nous. Donc je me suis engagée auprès d'eux pour porter ce projet avec l'ensemble des adjoints qui seront concernés, notamment par tout ce qui est handicap, tout ce qui est éducation à l'environnement, tout ce qui est accueil des publics précaires. La liste est très longue. On se retrouve d'ailleurs demain matin avec Monsieur le Maire pour aborder cette question et voir comment on peut accompagner ce collectif et ces associations dans la construction de ce projet. Je vous remercie pour votre attention.

M. PLIEZ

Merci. Effectivement, deux petites précisions. Le propriétaire est prêt à nous vendre la Flèche d'Or. Donc il va falloir effectivement discuter fermement les prix puisque c'est aujourd'hui un bien qu'on pourra préempter. On n'en est pas là. Et la deuxième chose, c'est qu'effectivement, la Flèche d'Or, c'est juste avant la maison de la rue Florian, ce qui veut dire on aurait déjà une ouverture pour notre projet de mandature qui consiste à peu à peu se réapproprier et développer des projets sur la petite ceinture. Donc c'est une bonne opportunité.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2020-096 : Vœu de la majorité municipale pour la mise en place de rues piétonnes devant les écoles.

M. BAUDRIER

Merci, Monsieur le Maire. Donc au cœur de nos programmes de la liste de premier tour et de la liste de second tour rassemblées, ces choses qui nous rassemblaient, la mise à disposition de plus d'espace pour les piétons et les cyclistes était vraiment un thème qui était très fort dans cette campagne électorale, je crois qui est plébiscité au quotidien par les Parisiennes et les Parisiens. On le voit avec la rue de Rivoli qui bat des records et avec les aménagements de coronapistes aussi qui sont extrêmement fréquentées. J'ai dû subir un bouchon de vélo pour venir ici depuis l'hôtel de ville. Il y a une redistribution de l'espace public qui du fait du contexte aussi de la pandémie doit, et c'est juste, être fait de façon accélérée puisqu'il faut redonner de l'espace aux piétons, aux cyclistes pour trouver d'autres modes de déplacement relativement aux transports publics qui ne peuvent accueillir, pour des raisons sanitaires, autant d'usagers que précédemment. Et devant la persistance aussi de l'épidémie et de la perspective de la rentrée, il y a urgence à ce que nous... il y a de nombreuses écoles dans le 20^e arrondissement comme à Paris qui sont proches de voies circulées et qui disposent de trottoirs ou d'espace relativement étroit où il serait très désagréable d'amener les enfants

et de venir les rechercher du fait de cet espace trop insécurisé. On a vu d'ailleurs en fin d'année, juste avant le départ en vacances que ça posait parfois des questions avec des marquages au sol complexes. D'où l'enjeu pour engager notre politique de redistribution de l'espace public au profit des piétons et des cyclistes, de cibler en particulier les établissements scolaires. Donc ça se matérialise dans notre engagement commun de premier et de second tour qu'il y ait au moins 300 écoles à Paris qui profitent d'espace piétonnier. On sent bien qu'il y a évidemment quelques écoles qui sont le long de voies très circulées, comme la rue des Pyrénées ou la rue de Belleville où c'est matériellement beaucoup plus compliqué. Mais en tout cas, c'est de faire autant que possible, si je m'en rappelle la dénomination. D'où évidemment c'est pendant les grandes vacances que le moment est bien évidemment le mieux choisi pour piétonner les rues. D'où la proposition de ce vœu de s'engager de façon résolue dans la piétonisation de rues à proximité des établissements scolaires avec toute une liste de propositions sachant que cette liste n'est pas limitative. Toute bonne idée et suggestion d'un élu, d'une association, nous avons un soutien très vif de l'association Respire et de l'union de la FCPE Paris et de l'union locale de la FCPE 20 qui a organisé des réunions de travail, de concertation, d'échange pendant la campagne électorale ainsi que des mobilisations devant un certain nombre d'écoles. Il y a des conseils locaux de la FCPE qui sont aussi mobilisés. Donc c'est une proposition de la campagne électorale, mais qui s'appuie sur un soutien fort des acteurs de la communauté éducative, ce qui est évidemment très important. Rapidement, la liste des rues : la rue Bretonneau, ça fait longtemps qu'on en parlait, la rue Surmelin qui pourrait aussi d'ailleurs permettre d'agrandir très fortement des terrasses, parce qu'il y a beaucoup de restaurants dans cette rue, la rue Pierre Foncin. C'est la rue que l'union locale de FCPE et l'association Respire avaient choisi pour leur campagne et leur mobilisation vis-à-vis de la presse à l'échelle de tout Paris. La circulation de la rue Le Vau. Il y a trois écoles qui pourraient apaisées par des aménagements provisoires. Et puis à terme, on pourrait aménager des projets de végétalisation, comme d'ailleurs le long de la rue Pierre Foncin où il y a des grands espaces qui pourraient être repris sur la voiture et donnés au végétal, ce qui est une autre priorité importante pour nous, pour l'espace public. La rue de la Cour des Noues, la rue de Tourville. Il y a tous les commerçants et restaurateurs de cette rue d'ailleurs qui nous ont écrit pour demander que cette rue soit piétonnée. Ça s'appuie sur une autre mobilisation locale. La rue des Amandiers. Les parents d'élèves en lutte et qui ont gagné brillamment la suspension de la fermeture de la classe étaient aussi mobilisés. Ça permet de faire des rencontres sur le fait de fermer la circulation et de protéger. Le trottoir est extrêmement petit le long de cette école. La rue du Retrait qui pourrait voir sa circulation apaisée, c'était une suggestion d'Emmanuelle RIVIER, à tout seigneur tout honneur. C'est une bonne suggestion. La rue des Tourelles. Il y a aussi le soutien de la communauté scolaire entre la rue Haxo et le passage Tourelles. Et la rue Henri Poincaré qui est près du collège Gambetta. Ça, c'est une suggestion de Virginie DASPET, élue de proximité. C'est une bonne idée. C'est un bout de rue qui ne sert à rien, qui serait utilement piétonné, et voire végétalisé d'ailleurs. Voilà, c'est une liste. L'objectif est d'être aussi large possible. Cette liste peut, avec plaisir, être complétée par toute suggestion adaptée, y compris immédiatement par des amendements. Le but, c'est qu'il y ait le maximum de rue qui soit à proximité des écoles qui soit piétonnée le plus vite possible.

M. PLIEZ

Très bien. Merci. Y a-t-il des prises de parole. Vincent GOULIN.

M. GOULIN

Merci, Monsieur le Maire. Donc évidemment, nous, groupe écologiste, on se réjouit de ce projet de vœu dans la mesure où, comme ça a été rappelé par notre collègue Jacques BAUDRIER à l'instant, cela faisait partie de nos propositions durant la campagne de premier tour. Et nous sommes ravis que ça a été repris dans le cadre de notre accord de mandature. Alors évidemment, la piétonisation devant les écoles présente différents intérêts. Un certain nombre ont été évoqué par Jacques BAUDRIER. J'ajouterai la lutte contre la pollution. Il faut savoir que durant la dernière mandature, il y a eu un projet dans le cadre du budget participatif 2018, je crois bien, qui s'intitulait « Respirons mieux dans le 20^e » au cours duquel les parents d'élèves se sont effectivement beaucoup, beaucoup prononcé sur cette piétonisation en vue de faire baisser les taux de pollution puisque vous n'êtes pas sans le savoir que notre arrondissement est particulièrement en proie à la pollution des véhicules puisqu'il y a une proximité à la fois du périphérique et de l'autoroute A3 plus quelques axes structurants comme on dit au sein de l'arrondissement qui sont fortement empruntés. Il y a également un intérêt en termes de sécurité puisque les élèves se déplacent de plus en plus en trottinette et en vélo. Donc c'est aussi la possibilité pour eux, aux abords des écoles, de pouvoir se rendre en toute sécurité sur leur lieu de

scolarisation et parquer évidemment leur moyen de transport. Donc de même que sur la délibération de tout à l'heure visant à l'apprentissage et la diffusion de la pratique du vélo, nous nous réjouissons très fortement que cette piétonisation puisse permettre d'apaiser la Ville puisque c'est le maître-mot de ce soir.

M. PLIEZ

Merci. Mme EL AARAJE.

Mme EL AARAJE

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je sursoutiens évidemment ce vœu et j'irai même plus loin dans les propositions puisqu'il y a deux sujets, à mon sens, qui sont importants et qui étaient évoqués. Le premier, c'est celui de la sécurisation des abords des écoles, au-delà de l'aspect, je dirais, agréable de la piétonisation aux abords des écoles. Et je pense que c'est un point sur lequel il faudra qu'on soit extrêmement vigilants, notamment sur la question des abords des rues piétonnes sur les scooteurs et les deux roues qui parfois ne sont pas toujours, je dirais, très attentifs ni à la vitesse à laquelle ils roulent, ni aux abords des écoles et au fait qu'il puisse y avoir des enfants pas toujours très au fait des questions de sécurité. Donc ça, je pense que c'est le premier point. Et le second, c'est qu'effectivement, les écoles, c'est extrêmement important. On a porté cet aspect-là dans le programme qu'on a défendu ensemble au sein de la majorité sur cette campagne. Je pense qu'il faudrait qu'on aille plus loin. Il y a un certain nombre de rues sur lesquelles on a eu l'occasion d'avoir le débat dans cette Assemblée lors de la précédente mandature. Je pense, par exemple, à la rue Dénoyez. Je pense, par exemple, à la rue des Gâtines qui aujourd'hui fait l'objet d'un dépôt, je dirais, sauvage de la part du commissariat de police de véhicules qui sont stationnés là et qui sont destinés à aller à la fourrière avec une rue qui n'est pas forcément bien visible en termes de fermeture. La seule chose que les riverains voient, c'est que cette rue est fermée, qu'il y a plein de véhicules qui y sont stationnés, des véhicules qui ne sont pas forcément en bon état et on ne comprend pas bien pourquoi. Donc allons plus loin dans la démarche. On avait déposé un vœu lors de la précédente mandature demandant à ce que soit on part sur une piétonisation effective, soit on rouvre la rue à la circulation. Mais il faut que les choses soient claires. Pourquoi ne pas ajouter cette rue-là. Ou encore, si on veut même aller plus loin, pourquoi pas évoquer, c'est une possibilité, je pense que ça doit faire l'objet d'un débat, mais de la rue Belgrand, par exemple, les jours de marché. Puisqu'aujourd'hui, avec la crise du Covid, on a la rue de la Chine qui est pour l'instant fermée. Il y a des discussions qui sont nécessaires avec Tenon, l'hôpital, pour voir est-ce que cette rue doit être ouverte ou pas. Je ne suis pas sûre que ça se fasse de suite au vu du contexte épidémique et au vu de la nécessité de pouvoir avoir cette rue-là fermée pour le passage des ambulances en lien avec le centre de dépistage qu'on avait installé square Édouard VAILLANT et avec l'équipe Covisan qui est installé ici au niveau de l'aile Japon de la Mairie. Si cette situation n'est pas amenée à évoluer au vu du contexte épidémique, peut-être qu'on pourrait ouvrir cette interrogation, à savoir la pertinence de déplacer un petit peu le marché sur la rue Belgrand, de la rendre piétonne uniquement les samedis sur les horaires de marché, ce qui pourrait aussi créer une occupation de l'espace par les habitants et une appropriation de l'espace public. C'est une suggestion. Donc soit pourquoi pas un amendement ou éventuellement échanger là-dessus pour le prochain Conseil et pour aller plus loin sur la piétonisation. Évidemment, on soutiendra ce vœu.

Mme SIMONNET

Oui, nous soutiendrons également ce vœu. L'association « Paris, respire » avait interpellé tous les candidats. Et puis c'était une préoccupation partagée par plusieurs listes. Néanmoins, sur vos formulations, je trouve qu'on reste encore trop dans le flou parce que parler de circulation apaisée avec des aménagements provisoires, ce n'est pas assez précis. On comprend qu'en fait, vous, vous parlez de rue, que vous ne pouvez pour X ou Y raisons piétonner pour l'instant, mais que vous ne souhaitez pas ne pas mentionner ces rues-là. Mais elles ne seront pas piétonnées. Donc je trouve que c'est un peu flou. Il aurait fallu préciser exactement quel type d'aménagements vont permettre en clair de réduire la circulation véritablement, parce que sinon, on est sur un affichage de communication qui va décevoir. Donc il y a aussi une autre problématique qu'il faudra aborder qui est les écoles pour lesquelles, pour l'instant, on va avoir une difficulté à piétonner. Je pense, par exemple, à l'école qui subit une pollution et qui nous alerte à plusieurs reprises qui est à rue des Pyrénées, je n'ai plus le chiffre en tête, mais juste avant l'angle de la rue de Ménilmontant où là avant

de réussir à piétonner ce grand axe, c'est plus problématique. Mais il y a toujours des réflexions à avoir comment est-ce qu'on piétonne sur des courtes séquences pendant les périodes d'entrée et de sortie de classe, et qu'il y a un autre type d'aménagement qui puisse être ponctuel à envisager. Mais surtout, n'oubliez pas. Le problème de la pollution à Paris et le problème de la pollution dans les écoles ne va pas se résoudre que ce biais-là. Tant qu'on a un million de personnes qui viennent à Paris travailler chaque jour parce qu'ils ne peuvent plus y vivre, on aura ce problème de pollution et de congestion des transports en commun, et que la ville du quart d'heure, il faut absolument faire évoluer ce concept avec le droit métropolitain à la ville du quart d'heure parce que sinon, la ville Paris, pour les gens qui ont les revenus sans pollution, vous aurez la banlieue parisienne ultra polluée qui subit en plus la spéculation et qui sont les premières victimes de la gentrification. Dernière chose : il faut dans le même esprit de ce vœu, qu'on puisse être capable, comme à Barcelone, de penser micro quartier dans chaque quartier populaire, des micro quartiers végétalisés, piétonnés et codécidés avec les habitants du quartier. Ça peut commencer par la réflexion autour des écoles mais cette question de la réappropriation de l'espace public sans l'envahissement de la voiture et en débitumant en permettant le retour au végétal doit se faire avec les habitants, y compris dans les quartiers populaires. Et ce vœu en tout cas, en prend le chemin en choisissant des rues de devant d'école de quartiers suffisamment différents, qu'on est bien dans cette préoccupation-là.

M. SAUVAGE

Oui, je vous invite à adopter ce vœu puisque dans la campagne nous avons pris l'engagement de piétonner certains quartiers, certaines rues de certains quartiers. On en avait identifié quatre. C'était le bas-Belleville, Réunion, Gambetta et Jourdain. Avec ce vœu, c'est une première étape. La route est longue. Mais c'est une première étape pour amorcer cette transformation de la ville. Je suis plutôt favorable aux suggestions d'amendements de Lamia EL AARAJE.

Mme RIVIER

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais juste donner un petit élément d'explication à Mme SIMONNET, notamment en ce qui concerne la rue du Retrait. La rue du Retrait, il y a deux écoles et une halte-garderie. Il y a des trottoirs qui sont très étroits mais il y a aussi deux parkings. Donc on ne peut pas envisager de piétonner tout de suite. Il va falloir trouver des solutions pour les parkings. Donc effectivement, il va falloir trouver, c'est vrai que ça manque de précision, mais il va falloir qu'on soit créatif. Et je pense qu'on ne manque pas de créativité, surtout quand on peut discuter ensemble les uns, les unes et les autres. Et Mme SIMONNET, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions.

M. PLIEZ

Merci. Moi, je crois que sur ce sujet... Oui.

M. SAUVAGE

Oui, juste une petite précision : quand on piétonne une rue, il y a aussi des retombées au niveau de l'ensemble du quartier, notamment de par le schéma de déplacement. Donc effectivement, il faut avoir aussi cette vision un peu globale avant de pouvoir faire des propositions. Ça fait partie des sujets qu'on souhaitera aborder dans le cadre des assises de la démocratie locale pour qu'on ait bien une vision macro et pas uniquement rue par rue parce qu'on risque de ne pas forcément prendre en compte l'ensemble des enjeux.

M. PLIEZ

Merci. Pour finaliser les discussions, moi, je crois que dans ce domaine, notre ambition, comme celle de la Maire de Paris, est grande. Les rues qui ont été fléchées dans ce vœu sont des rues qui ont été étudiées avec attention. Je prends note évidemment, suite à l'intervention de Mme EL AARAJE, que d'autres propositions peuvent surgir. Je pense que le mieux serait d'y travailler d'ici le prochain Conseil de Paris. On sait tous qu'il faut aller vite pour décider parce qu'il y a une fenêtre aujourd'hui et il faut y aller en tenant compte de toutes les remarques que vous avez faites les uns et les autres, notamment sur cette question du quartier et de l'appropriation par les habitants. Donc ce que je vous propose, c'est qu'on vote ce vœu tel qu'il est proposé et qu'on puisse, dans un prochain Conseil,

revenir avec une nouvelle série de propositions, s'il y en a. Puis chacun vote évidemment en fonction de ce qu'il sent.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

M. PLIEZ

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Alors Mesdames et Messieurs, chers collègues, l'ordre du jour de la séance étant épuisé, plus aucun orateur ne demandant la parole, je vais donc lever cette séance. Avant de vous quitter quand même, j'attire votre attention sur quelques activités proposées cet été, je dirais cet été si particulier qui est le nôtre, notamment pour nos jeunes, des activités qui sont appréciables justement pour celles et ceux qui vont rester dans l'arrondissement.

Je vous évoquerai la Plaine estivale avec les sports, culture, jardinage qui sont proposés sur les courts de tennis du 72, rue Louis Lumière.

Je vous évoquerai évidemment Louis LUMIERE plage et son bassin de baignade et ses nombreuses activités.

Avant de nous quitter, je voudrais remercier tous ceux qui ont pu être nombreux et nombreuses à la commémoration de la rafle du Vél d'Hiv.

Vous rappeler que dans nos agendas, nous devons noter le 76^e anniversaire de la libération de Paris, le 25 août prochain. On vous communiquera dans les semaines qui viennent les détails de la cérémonie.

Je ne peux pas vous donner les dates ce soir du prochain Conseil d'arrondissement puisque nous devons nous caler, et ce n'est pas fait, avec le Conseil de Paris central. Évidemment, nous vous tiendrons informés également.

Je remercie, pour conclure, les équipes d'agentes et d'agents de la Ville pour cette organisation. Je vous souhaite une bonne soirée. Je remercie également ceux qui ont bien voulu assister à notre Conseil. Et je souhaite bonnes vacances à tous ceux qui partent. À très bientôt. Merci.